

Thifos.

Voyage en Thrace.
L'Emporium Romain en Thrace.
vers le Seure.
I

Dezobri
E. Anagnostopoulou
1906, 1898

Topographie: Pizos et ses environs.

pg. XI.

« Thifos, ou Thivfos, est signalé par Procope comme un château fort (ἀσπίσιον) que Justinien aurait fondé (1) dans la province d'Heimimont. Mais deux textes antérieurs à Justinien, la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin, mentionnent Pizos (ou Opizos) comme la seconde station de la voie romaine allant de Philippopolis à Hadrianopolis.

pg 472-491.

Les renseignements sont insuffisants pour déterminer le site exact de Pizos. M. Tillec (2), en 1877, plaçait Pizos sur les bords de la Maritza, près du village actuel de Alma-

(1) De Aedif. IV, H. edit. Dindorf. III p. 314-5. Le mot employé est ἰσπίσιον. (2) Die Heerstrasse von Belgrad nach Constantinopel etc. Prague 1877.

Le livre contient en appendice les passages de la Table de Peutinger, de l'Itinéraire d'Antonin et de l'Itinéraire Hierosolymitanum relatifs à la question topographique qui nous occupe.

Sizas.

Li (3). Il faisait donc passer la voie romaine sur la rive droite de la Maritza, dans la direction Siparsli - Almali - Hostkovo - Harmanli, peu différente de celle que suit aujourd'hui la chaussée n° 36 de Nordiv à Andrinople.

Un fragment d'inscription découvert en 1885, et publié d'abord par M. Jireček (4) permet d'établir trois faits importants:

- 1° - Sizas fut, au moins à l'origine, un emporium.
- 2° - Sa fondation remonte au règne de Septime Sévère et plus précisément, à l'année 202 après J. C. (5).

(3) Voir pour le nom et pour tous les autres que nous aurons occasion de citer, soit le croquis ci-joint, soit la carte de l'Etat Major bulgare (au 420,000) dont le croquis est tiré. La carte autrichienne au 300,000 est plus ancienne et pour les noms et l'aspect général du pays, beaucoup moins exacte.

(4) Arch-epigr. Mittheil. von Oest. Ung. 1886 p. 95, d'après une copie parue dans le n° 729 du journal la Maritza, de Nordiv. Dumont-Homolle Inscri et mon. fig. de la Thrace n° 61^a h. 247. (5) M. Dobruskiy

Tbilissos.

3^o L'emplacement de Pizos répond à l'endroit où a été trouvée l'inscription, c'est à dire au village de Tchekherleri (1) ou plus exactement à l'éminence voisine qui porte le nom de Hissar Kassa-saba (ville fortifiée).

Les renseignements suffisent pour rectifier le

(BCH 1906 p 374) place la fondation de Pizos entre 955 et 958 de Rome (202 à 205 après J.C.) Mais la date est donnée de façon plus précise par l'indication des consuls, qui sont les deux empereurs Septime Sévère et Caracalla. L'année 202 est la seule où l'on trouve les deux consuls simultanés.

(Klein. fasti consulares, p. 89; Goyau, Chronologie de l'Emp. romain p. 251). Ajoutons que la vie de Maximin, 3, nous donne le détail suivant: en 202, Septime Sévère et Caracalla prirent le consulat à Antioche, et vinrent de là à Rome en passant par la Thrace, la Mésie et la Pannonie. Il est naturel que des créations nouvelles, jugées nécessaires, aient suivi cette sorte de tournée d'inspection des deux empereurs.

(1) Département de Stara Zagora, district de Tchernopan, sur le ruisseau appelé Ak-dere, à la limite du district de Seimentli.

Thifos

tracé admis maintenant encore de la route romaine entre Philippopolis et Hadrianopolis, et pour introduire certaines corrections nouvelles dans le texte des Itinéraires. La position connue de Tizas est un repère pour déterminer le site des stations qui dans les Itinéraires précèdent et suivent immédiatement cette ville.

I. Après Tizas: la première station est Arzos que l'itinéraire d'Antonin place à 18 milles et la table de Peutinger à 19, avec un raccourcissement relatif suffisant. Les Acta Sanctorum (1) ajoutent que la ville d'Arzos était située sur un cours d'eau du même nom: ce fleuve ou plutôt le ruisseau, est celui qui arrose les environs de Berœ (= Augusta Traiana, auj. Stara Zagora) c'est à dire le Pazli deré (2) — Dès lors, je

(1) Bollandistes, tome 111, p. 194-200: 13 Mai, saint Alexandre, de Rome, martyrisé à Drisifara en 313.

(2) Cf. Tomaschek, die Alten Thraker, au mot Apfos. L'assimilation de l'Arzos avec le Pazli deré est admise mais non prouvée. Voici les preuves qu'on en peut donner:

Dans le récit du martyre de St. Alexandre, é-

Hijos.

le site d'Arzos devant satisfaire à deux con-

crit par quelqu'un qui a manifestement vu le pays dont il parle, le saint et la troupe qui l'accompagne traversent deux fois le fleuve Arzos: la première fois en allant de Carasura à Berœe, la seconde en quittant Berœe pour aller vers Andrinople. Or si l'on arrive à Berœe par la chaussée n° 20 pour en repartir par la chaussée n° 32, ce qui répond au trajet de St Alexandre, on traverse deux fois le Tazli-déré. Ajoutons de plus que le texte mentionne ce fait que le second gué du fleuve Arzos se trouve à 40 milles de Berœe: or il n'y a pas d'autre rivière assez importante dans tout le pays, pour qu'on puisse la trouver à la fois aux environs de Berœe et 40 milles plus loin. Au contraire, le confluent de l'Arzos et de l'Hèbre est à un peu plus de 40 milles au SE, en droite ligne. Theophane contin. (Script. Hist. Byz., p. 387-8) et Simeon Magister, (ibid., p. 686) confondent manifestement l'Arzos avec le Tonzes (= Toundza) quand ils en font une des trois rivières qui se jettent à Andrinople. L'erreur provient peut-être du copiste, et certainement de la similitude des noms *Arzos* et *Touzos*.

Tijes.

dittons, être près de Gazli-déré et environs 18 milles de Pizos, sera facile à déterminer. L'endroit qui semble être indiqué est le plissement de terrain voisin de Gazli-déré, à l'endroit où il fait un coude vers l'O. dans les environs du village de Karabunar (1) c'est le seul point du cours de Gazli-déré qui ne soit à plus de 18 milles de Hissar-Kasgala = Pizos. Ajoutons que c'est un site dans lequel on a déjà découvert quelques antiquités, et notamment la liste des noms, inédite, qui sera publiée ci-après (voir l'Appendice.)

(1) Remarque que le château fort d'Arzos est au nombre de ceux que Justinien, d'après Procope loc. cit. fit bâtir ou plutôt rebâtir. Son importance, dans le voisinage de Karabunar, est expliquée par le fait suivant. C'est tout près de cet endroit un peu au S, que se termine le grand mur de terre signalé par Jirak & LEMOË 1886 p. 136) et que j'ai moi-même vu plusieurs fois. Le mur — on ne sait pas l'époque de la construction — semble avoir été fait pour protéger contre les invasions venues du nord toute la moyenne vallée de la Maritza. Il traverse en biais tout le pays, depuis Deultum jusqu'aux environs d'Arzos. On l'a

Difos

pette De l'identification Arzos = Karabounar résulte celle de la deuxième station, qui est Palae ou après l'itin. Hierosol., avec Seimentli, situé au confluent des Sazli deré et de la Maritza, à 7 milles environ de Karabounar et à 11 de Hermaentli, depuis longtemps identifié au Castozetra (ou Castra Rubra) des Itinéraires. (1)

II Avant Pizos, l'itin. Hierosol. place sur la route de Philippopolis à Hadrianopolis, la mutatio Carasura, à 39 milles de Philippopolis. Les Acta Sanctorum disent 40 milles, et ajoutent que cette mutatio (2) est à 18 milles de Beroe. Elle est donc à la fois sur la route qui va vers Hadrianopolis, et sur celle qui va à Beroe, par conséquent à leur jonction. L'itin. d'Antonin comptant 50 milles de Philippopolis à Pizos, Carasura, point de rencontre des deux routes, qui est placée à 39 ou 40 mille de Philippopolis, était donc à 10 ou 11 milles de Pizos (3). Carasura

pette en bulgare erhesitcha (du turc erhesim, tranchée) et il est marqué sur la carte bulgare par deux lignes croisées. (1) Table de l'Itinéraire d'Antonin dans l'édition Parthey et Pinder. (2) Le texte des Acta l'appelle castrum, les Itinéraires mutatio. (3) L'itin. Hierosol

Hifos.

se trouvera par conséquent à 18 milles de Stara Zagora (Berœe) et à 10 de Tchekerleri (Pizes) soit dans les environs du village actuel d'Ali paeha novo, sur la chaussée n° 26 de Noudiv à Stara Zagora (1).

place, précisément à cette distance de 11 milles de Carasura et sur la même route, la bourgade d'Arzas. L'indiction fautive d'Arzas (voir plus haut la place vraie) et l'omission de Pizes appellent la correction suivante :

mutatio Carasura mp. XI à partir de Cellae, Station /
 & édente
 mansio Pizes mp. XI.
 mansio Arzas mp. XVIII etc.

Cf. Jireček, Meerstrasse, etc. Appendice, p. 165, n° 54 et note 3. L'erreur s'explique facilement par la confusion de deux noms presque identiques et superposés l'un à l'autre.

(1) On a toujours Carasura dans les environs de Tchirpan. Lafre (Recueil des Itinéraires anciens Paris 1845) à Tchekerleri = Pizes; Tomaschek (op. cit. n. v.) à Hissartite au N. de Tchirpan. Seul, Jireček l'identifie avec Kozahissarli, sur la rive droite de la Maritza.

Nous en devons conclure que, entre Philippolis et Berece, la route romaine et la route moderne coïncident à peu près exactement. C'est du reste un fait que prouvent déjà les restes de pavage antique mis à nu en divers endroits notamment à Tchirpan, et que confirment les nombreuses inscriptions, datant principalement du temps de Septime Sévère, que l'on a trouvées tout le long de cette route et que nous publierons ou rappellerons dans la suite de ce travail (voir l'Appendice). Il n'est pas étonnant d'ailleurs, que ces deux voies, dans un pays de plaine, aient suivi la direction la plus courte, et que par suite elles se confondent.

L'itin. d'Antonin et l'itin. Hierosol. placent tous deux à 30 milles de Philippopolis une mansio qu'ils appellent Cithro ou Cilla (peut-être faut-il lire Cethee?) et que l'on a depuis longtemps identifiée avec la sous-préfecture moderne de Tchirpan. De même les deux autres stations de la route, d'après l'itin. Hierosol., se placeraient sans difficulté à 10 et 18 milles de Philippopolis: Syrnota à Sadovo, et Paremyote à Papasli. Sous les noms différents dus à la différence des cartes modernes, ces localités sont les mêmes que celles qu'avait autrefois proposées La-

Thifos

pie et plus récemment Tomaschek. (1)

A propos de Parembole, je dois signaler un fait qui ne semble pas avoir été remarqué jusqu'ici. Le martyre de St Alexandre ne mentionne qu'une seule station entre Philippopolis et Larasura. L'Emporium appelé castra metastia. Or Toaprebay, dont Parembole est la transcription latine, est traduit dans le lexicon de Forcellini, par metastia ordinatione castru ensi constantis. Il semble hors de doute que l'Hist. Hierosol. et les Acta parlent d'un seul et même endroit, indique dans l'un par son nom latin, dans l'autre par un équivalent grec, d'autant plus que les deux documents sont contemporains. Le martyre de St Alexandre est l'année 313, et l'Hist. Hierosol. de 313.

Mais il reste à éclaircir une dernière question, plus compliquée. Le Table de Peutinger, placée entre

(1) Il est entendu que toutes les fois où je fais une identification entre un site ancien et un village moderne, je veux simplement dire que la ville antique était dans les environs du village actuel, et plus rapprochée de celui-ci que les autres villages, et non pas les identifier absolument.

Trifos.

Philippopolis et Pizas, un seul nom, celui de Ranitum, d'ailleurs parfaitement inconnu des autres textes. Comme la distance totale indiquée de Philippopolis à Pizas est de 37 milles, au lieu de 56 ou 51 qu'il y avait en réalité, il est manifeste qu'il y a là une erreur, et l'on doit supposer, ou bien que Pizas n'est pas à 12 milles de Ranitum, ou bien que Ranitum n'est pas à 25 milles de Philippopolis. La seconde hypothèse a paru la vraie à Tomaschek (op. cit., p. 18) qui sans discuter les fausses distances données par la Table de Peutinger, place Ranitum dans le voisinage de Carasura. Carasura était à 11 milles de Pizas, la distance de 14 milles entre Pizas et Ranitum indiquée par la Table, pourrait alors être considérée comme exacte.

Je vois à cette hypothèse deux difficultés: la première est qu'il faut admettre ou que Carasura aurait changé de nom pour s'appeler Ranitum; et l'on ne voit pas à quelle époque ce changement aurait pu se faire, — ou que Ranitum et Carasura seraient deux stations voisines et distantes d'un mille à peine. La seconde difficulté, est même en ce cas, comme il y a 40 milles de Phi-

Stijes

Philippolis à Carasura, il ne ^{peut} s'agir y en avoir 25 seulement de Philippopolis à Branitum, sa voisine. Ceci oblige à supposer encore que le copiste a fait une erreur, soit en inscrivant le chiffre XXV au lieu du chiffre véritable XI, confusion peu vraisemblable, soit en passant une ligne où aurait été mentionnée une station située à 15 milles de Philippopolis, par conséquent à 25 milles de Branitum-Carasura. Or nous ne connaissons pas de station qui fût à 25 milles de Philippopolis. Celle de Paramvoté était située à 18 milles; si l'on pense que c'est ce nom que le copiste a passé, il faudra faire une troisième hypothèse, et supposer que le chiffre XXV est une mauvaise lecture du chiffre XXII. Cela fait une grande complication d'hypothèses.

Si nous admettons au contraire que Branitum est bien à 25 milles de Philippopolis, la distance de 12 milles indiquée après le nom de Pizas n'aura pas besoin d'être modifiée, sous la seule réserve d'appliquer cette distance à une station omise, mais qui nous est connue par ailleurs, celle de Carasura située à 11-12 milles de Pizas. Il suffira de penser que le copiste a passé entre Branitum et Pizas la mention de Carasura, trompé par la similitude des chiffres XXV et XV superposés, qui accompagnés ont

Bijes.

respectivement Branilum et Larasura. Cette supposition a encore l'avantage de ramener la station de Branilum à 25 milles de Philippopolis, c'est à dire dans le voisinage du village moderne de Karorman, où l'on a trouvé de nombreux vestiges romains, et pour lequel on n'avait pas encore proposé le nom antique. L'objection que Branilum, ainsi placé, serait seulement à 7 milles de Paremuate et à 5 de Cellae, distances notablement inférieures à la moyenne entre deux stations quelconques des itinéraires, n'est pas décisive: car nous avons dans l'itinéraire d'Antonin la preuve que Paremuate n'a pas eu une tour existente, et quant à Cellae, il semble difficile de penser que le nom aurait été omis dans le texte de la Table, si la station avait existé à l'époque où celle-ci fut rédigée.

En somme, la direction de la route romaine, entre Philippopolis et Castra Rubra (Nordio et Harmantli) est à dire dans toute la partie où elle ne correspond à la chaussée moderne n° 36 prouvée établie de façon certaine. Il en est de même pour les différentes stations de cette voie, sauf peut-être quelques réserves au sujet de Branilum.

Tobias

Carasura vers Trajana Augusta. Carasura est à 40 milles de Philippopolis, 47 milles de Castra Rubra. La distance de Trajana Augusta à chacune des autres villes est donc sensiblement égale, comme il convient. De plus le détour que semble faire la route principale n'est pas si grand qu'il le paraît: il y a environ 130 kilomètres par cette route, entre les deux points extrêmes; or il y en a 115 au moins par la chaussée directe en usage aujourd'hui.

J'ai dit, et cela semble résulter du texte des Itinéraires, qu'il n'y a que deux routes entre les trois villes de Philippopolis de Trajana Augusta et de Hadrianopolis. Je parle, naturellement, des gran-

(1) Les chiffres entre parenthèses indiquent la distance totale depuis Philippopolis, telle qu'elle est marquée sur les Itinéraires.

(2) Ce sont les distances entre les villages actuels, dont le site n'est pas toujours identiquement celui des stations anciennes. C'est pourquoi au même nombre de milles ne correspond pas toujours exactement un nombre équivalent de kilomètres.

Trifos

des routes. Or, dans le récit du martyre de St Alexandre, on trouve les faits suivants. St Alexandre est mené de Rome à Byzance par la voie la plus courte, cela est répété dans le texte à diverses reprises. Néanmoins, quand le martyr est arrivé à Carasura, au lieu de lui faire prendre le chemin d'Andrinople par Pize, on l'emmène vers le N. à Berce, pour ensuite redescendre vers le S. Il semble qu'on ne puisse pas conclure de ce seul texte à la non-existence, en 313, de la route passant par Pize; mais il est assez étonnant qu'elle ne soit pas mentionnée. Il est de plus vraisemblable, d'après le texte, que Berce, à cette date, était reliée à Andrinople par une route spéciale, qui aurait rejoint celle que nous avons déterminée, peut-être dans les environs d'Arzes (le martyr passe une seconde fois le fleuve Arzes à 40 milles au S. de Berce). Nous devons donc indiquer, ou moins comme probable, une route romaine parcourant à peu près le même pays que la chaussée n° 32.

Pour en revenir à Pize, on comprend très bien que Septime Sévère, sur l'espace de 29 ou 32 milles qui sépare Carasura et Arzes, ait cru utile de fonder une station nouvelle, un emporium. Nous verrons plus

Thifos

tard, ce qu'il faut entendre par ce mot.

11

Pizos: la fondation et les listes des premiers habitants.

La direction de Musée de Sofia ayant en 1895 fouillé le site à Hissar Klissaba, à l'endroit même d'où provenait le fragment d'inscription étudié plus haut, a pu retrouver le reste de la pierre, beaucoup plus important que la partie déjà connue. Le musée de Sofia possède maintenant au complet la stèle de Pizos, partout lisible sauf à l'endroit même de la cassure.

Stèle à fronton, en marbre blanc légèrement veiné de rouge par endroits, qui s'écaille et se délite aisément. De la nature du marbre, de la petitesse des lettres, du mode de gravure (1) résultent de gran-

(1) Les ligatures unissent ensemble de deux jusqu'à sept lettres: tantôt en les accolant, c'est le cas pour toutes les lettres à hastes verticales EHKMNITPETW, (Les lettres offrent le plus grand nombre d'exemples) et quelquefois Y, plus rarement les lettres rondes Θ O; tantôt en les superposant, c'est le cas pour Y, que l'on combine avec A(Ä) A(Ǽ) Θ(Ö) O(ö) — jamais ou n'est

des difficultés de déchiffrement. Hauteur des lettres, dans l'intitulé, 0m. 025, dans le reste de l'inscription, de 0m. 015 à 0m. 008 environ. Gravure à fond plat, et non à parois bizautes et profondes.

Hauteur, avec le fronton, 2m. 70; largeur moyenne, 1m. 28; à la base, 1m. 22, au dessous du fronton, 1m. 15; épaisseur, 0m. 40. — La stèle est encadrée d'une grosse moulure de 0m. 13, ce qui réduit le champ de l'inscription à 2m X 0m 90.

Dès 1896, M. Dobrusky, directeur du Musée de Sofia, a bien voulu envoyer au Bulletin (2) une

écrit autrement que par exception très rare) et pour l que l'on allonge au dessus de la lettre à laquelle il est lié WME = IM, IM, IE; tantôt en l'inscrivant l'une dans l'autre, comme par exemple A dans M(A)N(A) ou dans Π(B) E (B).

KAI est fréquemment abrégé en K

En trouvera facilement les exemples de chacun de ces types plus ou moins compliqués sur le fac-similé; je noterai seulement les ligatures les plus singulières, quand il sera nécessaire de justifier la leçon proposée par la décomposition des lettres.

(2) 1896 k. 374-378 et planche XII-XIII — M. Dobrusky, au cours d'un séjour que nous avons fait

description de cette stèle. Il y a joint une liste des noms propres lus par lui et un fac-similé de l'inscription, en tant qu'il avait pu la déchiffrer. C'est grâce à son amabilité que nous pouvons donner aujourd'hui une nouvelle reproduction du monument et un essai de lecture plus complet.

L'inscription se compose de trois parties, qui seront étudiées chacune à son tour.

1° Intitulé (11 lignes) Proès-verbal de la fondation de l'emporium de Sizer.

2° Liste nominative des premiers colons du nouvel emporium (193 lignes réparties en 4 colonnes).

3° Édit du légat propréteur de Thrace, Licinius

à Sofia au mois d'octobre 1898, mon camarade M. Laurent et moi, a bien voulu nous donner toutes facilités pour copier la pierre, en prendre des estampages et des photographies. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de lui adresser ici nos très sincères remerciements. — J'ai remercié aussi M. Laurent; je tiens de lui les photographies publiées ici, et une copie scrupuleuse du monument, à laquelle je dois plus d'une suggestion ou correction.

Clarus, relatif à l'organisation des emporia (67 lignes)

Le texte n'a pas été gravé d'un seul coup: une partie de la liste des noms propre a été surajoutée à la fin de l'inscription, à la suite de l'édit du légat; dans le cours même des catalogues on a fait quelques additions en marge ou en surligne, et des corrections en surcharge sur des lignes martelées (1).

La mention des consuls de l'an 202, l'absence du nom de Nautille, qui épousa Caracalla en septembre de cette année fixent rigoureusement la date de voyage de Septime Sévère en Thrace et de la fondation de Pizas (2)

(1) L. 16. 21. 33. 86. 117. 130. Les erreurs des noms étaient faciles, étant donné le petit nombre d'éléments par lesquels dont ils se composent, et en effet les corrections portent souvent sur les noms. Les textes officiels étaient d'ailleurs toujours révisés.

(2) Le nom de Sicinnius Clarus apparaît deux fois avec celui de Nautille: Dumont-Homolle, p. 140 n° 110^o, et sur des monnaies de Nautilia (Kustendit). (cf. sur Sicinnius Clarus Lebenam Forschungen zur Verwaltungsgesch. [Thrace n° 2]) p. 395. Il semble que Sicinnius Clarus ait été légat en Thrace au moins depuis le milieu de l'année 202 jusqu'au début de l'année 205.

Liste des premiers habitants de Sizès.

Les noms sont répartis en 9 groupes séparés les uns des autres par des blancs, et formant autant de séries géographiques précédées chacune du nom d'un bourg (Moussy) plus un appendice complétant la liste de la ville de Bessapara: nous les avons numérotées de I à IX et VII bis. Les séries sont très inégales, de 1600 pour Bousipara, à 84 pour Bessapara. Dans chaque liste les noms sont à peu près rangés dans l'ordre alphabétique mais non point toujours ni rigoureusement. Les noms semblables ou ayant la même initiale sont d'ordinaire et presque sans exception rapprochés (1); d'autres fois le rapprochement a pour cause la communauté du patronyme (2) qui implique sans doute aussi la fraternité des personnages.

Des frères sont souvent ajoutés anonymement pour la

(1) Groupements par homonymie, Moussy: pages 1. 18-21, 37-43, 83-87, 96-98, 110-115, 146-162 par initiales semblables 148-50, 55-57, 67-70, 100-106, 125-129, 137-139, 165-172.

(2) L. 13-14, 32-33, 43-44, 59-60, 109-110, 120-121.

simple formule $\text{sir } \text{à} \text{d} \text{y} \text{p} \text{o} \text{is}$, $\text{sir } \text{à} \text{d} \text{y} \text{p} \text{o} \text{is}$, soient qu'ils aient été omis par erreur dans la première rédaction, soit qu'ils aient rejoint la colonie après la publication du document; le manque de place n'a pas permis d'écrire leurs noms (1) comme on peut le supprimer d'après la dimension des lettres, petites et serrées; ou bien les colons, etant mineurs, n'ont pas été inscrits individuellement.

En tenant compte des anonymes ajoutés par la formule $\text{sir } \text{à} \text{d} \text{y} \text{p} \text{o} \text{is}$, on arrive à un total de 174 noms (2) Chaque personnage est désigné par son nom et son patronymique réunis dans une même ligne. Quatre fois apparaît un troisième nom ou nominatif, avant (l. 182) ou après (l. 19. 78. 130)

(1) Dix fois: l. 23. 28. 42. 53. 71. 79. 144. 153. 171. 275. A la l. 215, tout a été ajouté en même temps; aussi les mots $\text{sir } \text{à} \text{d} \text{y} \text{p} \text{o} \text{is}$ sont-ils gravés dans la ligne même en caractères égaux à ceux du nom qu'ils accompagnent.

(2) A la ligne 215, le plusieurs $\text{sir } \text{à} \text{d} \text{y} \text{p} \text{o} \text{is}$ me semble se rapporter aux deux personnages inscrits après coup: je compte donc que cette addition postérieure comprend quatre personnes.

le patronymique, surnom ou autre appellation particulière.

Au dessous de l'initiale, à la suite des mots OIYITO TETATMENOI se trouvent deux ou trois mots, écrits en caractères plus fins et qui sont généralement réunis aux premiers. M. Jireck et, après lui, M. Homolle les ont joints en reconstituant le conjonction KAI. M. Dobrusky a cru distinguer la conjonction elle-même sur la pierre:

OIYTOTE TATMENOI : : AI OIKITOPES

Mais il est bien certain qu'il a été trompé par un accident de la pierre et qu'il y a un blanc entre les deux groupes de deux mots. Comme nous l'avons constaté par deux révisions indépendantes, M. Laurent et moi, en insérant le mot uai il resterait encore un intervalle entre uai et les deux mots à réunir, ce qui est singulier; la différence de dimension des lettres serait plus surprenante encore. Enfin, la distinction paraît malaisée entre les éuuiropes (incolae) et les uerouioarres. La nécessité de la disjonction résulte encore de quelques dispositions matérielles qui prouvent avec évidence que les mots sont corps avec la 4^e colonne: même dimension des lettres, même alignement à gauche, contact immédiat entre les mots et le catalogue placé au dessous

qui commence une ligne plus haut que ceux des autres colonnes, comme entre un chapitre et son en-tête.

Enfin, les lettres qui précèdent ΔΙΚΗΤΕΡΕΣ se lisent clairement ainsi sur la photographie: VI TAI, les deux premières brisées, la suivante effacée, les trois autres intactes et nettes. La seule lecture qu'elles comportent est l'adjectif pluriel υἱ(α)ῖοι. La liste de la quatrième colonne est donc celle d'une catégorie spéciale de colons, les υἱ(α)ῖοι οἰκονόμοι.

On remarque encore que la liste

1° commence une colonne, et par suite est mise en vedette.

2° est distinguée du catalogue général des noms.

3° se compose uniquement des noms romains ou romanisés (1 grec et 8 Romains) alors que toutes les listes précédentes ne contiennent guère que des noms thraces.

Pour toutes ces raisons on peut croire que ces personnages occupent une situation particulière et tiennent dans la colonie nouvelle un rang élevé. Le mot répond exactement au qualificatif de υἱ(α)ῖοι, *summus*, *maximus* (1) parle-
opa ovix 9av 2e 3e 7 31

(1) υἱ(α)ῖοι, qui désigne le consul, à la façon d'un substantif, ne fut d'abord qu'un adjectif accom-

Col. I.

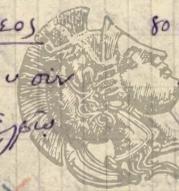
I κίωνς ~~Συνοχθίνος~~
 [B]ίφης Μουναράγας
 Δόγης Μουνα[ράγας]
 15 Βείδης Βιαέρου
Δύδης Κέγσου
Βείδης Τάρσου
 Μουναράγας Άδου
 Μουναράγας Βείδης Βόδης
 20 Μουναράγας Βείδης
Μουναράγας Δίρεος
 Αιγούφης Τάρσου ~~σύν~~
 αδελφῶν
 11 κίωνς ~~Συνοχθίνος~~
 25 Αιγούφης Αιγούφης
 Ζουράφης Αιγούφης
 Μουναράγας Μουναράγας
 σύν αδελφῶν
 Μουναράγας Αιγούφης
 30 Μουναράγας Μουναράγας
 Ελνράγας Αιγούφης
 Βείδης Μουναράγας
Ζάγας Μουναράγας
 Βείδης Ελνράγας

Col. II.

IV κίωνς ~~Συνοχθίνος~~
 Κέγσας Δαγούφης
 Μουναράγας Βόδης
 75

Συνοχθίνος Συνοχθίνος
 Δυγούφης Βεσοφάδου
 Λούφης Δαγούφης Σαίφης
 σύν αδελφῶν

80 κίωνς ~~Συνοχθίνος~~
 Αιγούφης Αιγούφης
 Δυγούφης Βείδης
 Μουναράγας Μουναράγας
 Μουναράγας Σαδ[θίνος]
 85 Μουναράγας Βείδης
Μουναράγας Διασμουφίης
 Μουναράγας Αιγούφης
 Διασμουφίης Βρίνα...
 [Αραυ[θίνος] Αραυ[θίνος]
 90 [Μου[θίνος] Μου[θίνος]
 ... 80]φης Διφίης
 ... κίωνς ...



34. Ζόλιος Κρίσιμεύλος

Κόλιος Κραπίσσο

Μουκαίραγος Πουρτάγκου

Μουκαίραγος Ζόλιος

Μουκαίραγος Σωαροπόου

40 Μουκαίραγος Βύβου

Μουκαίραγος Βρεϊφέριος τε

αδελφώ

Μουκαίραγος Μουκαίραγος

Τάρετος Μουκαίραγος

45 Σιδουοίς Βύβου

Σιδουοίς Μουκαίραγος

III. Κωύος Κρασαγοσίρου

Κυροίφενος Βρεϊφέριος

Κυροίφενος Σιδουοίς

50 Κυροίφενος Μουκαίραγος

Σιδουοίς Μουκαίραγος

Μουκαίραγος Αλδοχου

Μουκαίραγος Διαροσίρου τε

55 Βριναίφενος Σολαμενίου

Βριναίφενος Κυροίφενος

Βρεϊφέριος Βεϊδουοίς

Σιδουοίς Δυδουοίς

VI. Κωύος Κραπίσσο

Μουκαίραγος Βεϊδουοίς

95 Β]ρασιόραγος Μουκαίραγος

Μουκαίραγος Βρεϊφέριος

Μουκαίραγος Βεϊδουοίς

Μουκαίραγος Μουκαίραγος

VII. Κωύος Βρασοσίρου

100 Βεϊδουοίς [Βεϊ]ραγος

Βαδουοίς Βεϊδουοίς

Δυδουοίς Βεϊδουοίς

Διαροσίρος Μουκαίραγος

Δυδουοίς Δυδουοίς

105 Σινε]οσίρου Σινε

Σινε]οσίρος Βουναίφενος

Σιδουοίς Σινε]οσίρου

Δυδουοίς Σινε]οσίρου

Σινε]οσίρος Μουκαίραγος

110 Μουκαίραγος Μουκαίραγος

Μουκαίραγος Βρεϊφέριος

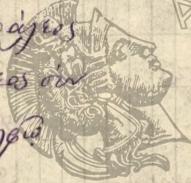
Μουκαίραγος Διαροσίρος

Μουκαίραγος Διαροσίρος

Μουκαίραγος Σινε]οσίρου

115 Μουκαίραγος Δυδουοίς

Δευδείρας Βρεϊφένες
 66 Διακουόσους Βρεϊφένες
 Βείδης Διβείδους
 Έσλαιενδους Μουναράγας
 Μουναίραγς Μουνασόςρας
 Μουνασόςρας Μουναράγας
 65. Μουνασόςρας Βείδους
 Μουνασόςρας Δορσένδου
 Σαβείρας Σαβείρας
 Σούρας Αιγούφένες
 Σευενός Μουναράγας
 70 Σούρας Βριμασίγας αν
 αδιγού



Col. III

Τενυείρας Αιγούραγας
 Δυδίσραγς Διακουσόςρας
 Δογας Σαγού(ρ)άγας
 135 Δογας
 Έσλίσραγς Δογί(ρ)ας
 Διοστέρας Σαγού

[Μουνα]ρας Μαουίρα
 Έσλίσραγς Δυδίσραγας
 Σαγας Έσλίσραγς ενδου
 Σαγας Κέγσους
 120 Σούρας Μουναράγας
 Αιγούφένες Μουναράγας
 Αιγούφένες [β]ούρα
 Μουναίραγς Αιγούφένες
 Αιγούφένες Δυδίσραγας
 135 Βείδης
 Βείδης Βριμασίγας
 Βριμασίγας Δογους
 Βουρμείρας Βείδους
 Βείδης Βενδούραγας
 Δυδίσραγς Δογούρας
 ούρσους

Col. III

Δογας Αιγούραγας
 Δογίρας Δουουίγας
 140 Έσλίσραγς Βανδουίγας
 Έσλίσραγς Μουναράγας
 Κέδρα Αιγούφένες
 Κέγσους Δ... έδου

145 Νέγρος Σάγου οὐν ἀδελφῶ
 Μουναῖραγος Σουλ(ου)δου
 Μουναῖραγος Βριναφίρε(ος)
 Μουναῖραγος Δογῆους
 Μουναῖραγος Δαγῆραγος
 150. Μουναῖραγος Διασουλῶρες
 Μουναῖραγος Βρεμφένες
 Μουναῖραγος Μουναῖραγος οὐν
 ἀδελφῶ

155 (Μουναῖραγος) Διούλου.
 Μουναῖραγος Μουναῖραγος
 Μουναῖραγος (.....)ραγος
 Μουναῖραγος Μουναῖραγος
 Μουναῖραγος Σέδου
 160. Μουναῖραγος Βείδου
 Μουναῖραγος Αἰγούραγος
 Μουναῖραγος Διούλου.
 Μουναῖραγος Μουναῖραγος
 Καμπλοῦροι Ρούλιου Βείδου

165 Σάγος Δογῆους
 Σέγος Διασουλῶν
 Σέγος Δογῆους
 Σέδου Δαγῆραγος
 Τάρα Βριναφίρες.

170 Τῆρος Βισουλῶν οὐρα-
 δελφῶ
 Τῆρος Νέγρος
 Τάρα Μουναῖραγος
 Αὐραῖραγος Αὐραῖραγος
 175 Δογῆος Δογῆους
 Μουναῖραγος Δι(ει)δελφῶ
 Σάγος Μουναῖραγος
 Σέγος Νέγρος
 Διούραγος Διούραγος

180 VIII Νέγρος Σπρουείδου.
 Σούρος Δαγῆραγος
 Μουναῖραγος Δογῆος Βρεμφένος
 Σέγος Σέδου
 Σούρος Αἰγούραγος
 185 Πίραγος Πίραγος
 Διούραγος Μουναῖραγος

IX - Νέγρος Βουστάρου.
 190. Μουναῖραγος Μουναῖραγος



Col. IV Ὑσαδα οὐενδρες

Αρχεγας Αιγίου

Αθωνας Αθωνίου

Γραιος Ευαγγελιος Ρουβος

195. Μουσαιανος Μουνασφειος

Μουσαιανος Αιγίου

Ου[α]γης Ευαγγελιος

Λε... ὄφρα Σιδου[ος] (1)

Ρουβ[ος] Αση[γ]ιος?

200 Β[υ]βα[ρι]ανος Μουνασφειος.

Edit du Legat. op. 27.



ΑΚΑΔΗΜΙΑ

VII^{ος} Βαδουσανος

Εδισσος Βειδρος.

Σπινουζας Βρινια-

275 Σειρος οὐν ἀεγγοις.

Συριχα ἀσὸ 275.

portant le titre de *σπαδης, praetor maximus*. Cf.

un *decurio maximus* à Estiffo, Wilmanns. 202; un

γοργολις ὑσφάρας à Tralles. Cf. 2906.

Surex. 250. 25.

quel sont désignés les οἰκιστοὶς. ceux-ci tiennent le premier rang dans la colonie, ils sont les chefs, principes, principes, primi primores (2).

Si l'on remarque qu'il y a 9 ἑσάροις οἰκιστοὶς, juste autant qu'il y a de νῆες ayant fourni des colons à l'emporium de Nizas; que l'édit de Licinius Crassus pour l'honneur et la prospérité de l'emporium, prescrit d'y envoyer, comme chefs de la colonie (ἐπιεστέρας) non point de simples étrangers (ἐξοπίους δυνάστας) mais des sénateurs de chef-lieu (ποσειπόνοισι) on sera tenté - et à bon droit sans doute - d'identifier les ἑσάροις οἰκιστοὶς, les ἐπιεστέρας, les ἐνομότους ἐν τῷ ἰσρί, νῆες et les ἑσάροις οἰκιστοὶς.

(2) les noms sont ceux par lesquels on désigne dans les communes les citoyens les plus importants, les notables, les premiers inscrits sur la liste du sénat, quelquefois des magistrats. Le sens convient parfaitement à ἑσάροις: Hesych. s. v. οἰκιστοὶς ἰσρίων, οἰκιστοὶς ἀπὸ τῶν ἰσρίων οἰκιστῶν. — ἑσάριον οἰκιστῶν, οἰκιστῶν, ἀρχαίων, οἰκιστῶν. La note de musique que les Grecs appelaient ἑσάριον est en latin appelée principalis. Suidas signale des poissons qu'il appelle ἑσάροις ou πρῆστορας à cause de leur taille supérieure.

Ces oïnoïopes qui ressemblent aux oïnoïai des anciennes colonies sont les premiers de chacune des nouvelles colonies contribuant à la fondation, les chefs de la colonie, ils forment le conseil ou le collège des magistrats de la ville nouvelle (3). Choisis dans la plus haute classe, ils relèvent, ainsi que le veut l'empereur et après lui le légat, le rang des magistrats, et rehausse le prestige de l'emporium.

III Edict du légat Sennius Claudius.

On peut distinguer dans l'édit plusieurs paragraphes.

I (l. 201-203) - *Titulus*.

II. (l. 204-213) - *Præambulum*: exposé général des intentions impériales concernant les emporia de la Thrace.

III (l. 214-246) - Mesures adoptées par le légat pour organiser l'emporium conformément aux intentions impériales:

1° Du rang et des devoirs des magistrats (214-229)

2° Du recrutement et des privilèges des habitants (230-246)

3° De l'entretien des bâtiments publics (246-258)

(3) Usages, *epistolae* Sennius indiquent également la supériorité, l'élevation du rang.

40. Des responsabilites des magistrats 258-271.
Pour plus de clarté, les diverses divisions de l'édit
seront rappelés dans le texte par des chiffres
des paragraphes.

I - Κλαίος) Σμίννιος Κυάρος,
επρόβουλος) Σελλάσιον) ανδριστα-
βυρος, γέροντες.

II - ἦν ἐπέδρασαν ἀλαδων νόδισ(ν)-

205 Πες εἰς υἱότοιοι ἡμῶν κέροτοιοι
καὶ δευτέρωιοι ἀνδρισταβυροιοι,
διὰ τὰς ἀδελφείας τοῦ εαυτῶν ἀδελφῶν
τοῦ βασιλέως ἐν τῇ αὐτῇ ἐπισημο-
σῆσῃ διακρίνας τῶν αὐτῶν

210 ἐσαρχείων, ἐπιστάτων, τὰ οὐ
τὰ ἐπισημοσῆσῃ ἐπισημοσῆσῃ οὐκ ἀρ-
χῶν, καὶ τὰ οὐκ ἐπισημοσῆσῃ οὐκ ἀρ-
χῶν (ἐπισημοσῆσῃ) καὶ γέροντες.

III - §.1. Ὅτι οἱ ἐν δέσῃ ἐν δέσῃ δυνά-
μει

215 αἱ ὁρῶμενα ἐπισημοσῆσῃ
εἶναι καὶ ἐν τῇ αὐτῇ ἐπισημοσῆσῃ
ἀδελφῶν τῶν βασιλέως, οἱ ἐπισημοσῆσῃ
(υἱοὶ) ἀδελφῶν, αἱ ἀδελφῶν τῶν βασιλέως
καὶ ἀδελφῶν ἐπισημοσῆσῃ

220 (ἐπισημοσῆσῃ) ἐπισημοσῆσῃ ἐπισημοσῆσῃ
(ἐπισημοσῆσῃ) ἐπισημοσῆσῃ καὶ ἐπισημοσῆσῃ



(γης) οὐρανῶν) αὐαὶ δὲ αὐτοδοσίαν,
(καὶ ἐνδεδί) αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ,
δὲ αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ,

225 (δὲ αὐαὶ) ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ,
(καὶ ἐνδεδί) αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ,
αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ,
(καὶ ἐνδεδί) αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ,
αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ.

230. — § 2. Ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ,
αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ.

235 (βα βα) ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ,
αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ.

240 ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ,
αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ,
αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ,
αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ,
αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ.

245 (για βα) ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ,
(δὲ αὐαὶ) — § 3. Ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ ἐνδεδί αὐαὶ,

κείνων, ὅπως ἐστὶν ἐργείας τιν-
 χάνθηα εἰς αἰεὶ σταυροί,
 μεγάλων τοῖς τοῖς ἀρχαῖς καὶ τοῖς
 250 ἐπιτολῶν ἀφ' ἑαυτῶν
 (καὶ) τῶν ἐπιτολῶν ἀφ' ἑαυτῶν
 β) αἰεὶ τὰ ἀφ' ἑαυτῶν καὶ τὰ β
 γὰρ ἐστὶν ἀφ' ἑαυτῶν ἀφ' ἑαυτῶν
 255 καὶ ἐν τοῖς ἀφ' ἑαυτῶν καὶ ἐν
 τοῖς ἀφ' ἑαυτῶν ἀφ' ἑαυτῶν
 τοῖς ἀφ' ἑαυτῶν ἀφ' ἑαυτῶν
 ἀφ' ἑαυτῶν ἀφ' ἑαυτῶν.



ΝΥΝ ΗΝΝ
 ΔΟΗΝΝ

— 24 (ὅπως) ἐστὶ
 μεγάλων αὐτοῖς ἀφ' ἑαυτῶν
 260 ἀφ' ἑαυτῶν τῶν ἀφ' ἑαυτῶν
 καὶ τῶν ἀφ' ἑαυτῶν (μεγέ-
 ω, ἀφ' ἑαυτῶν ἀφ' ἑαυτῶν ἀφ' ἑαυτῶν
 γ) ἀφ' ἑαυτῶν ἀφ' ἑαυτῶν
 τὰ ἀφ' ἑαυτῶν τῶν ἀφ' ἑαυτῶν
 265 καὶ τῶν ἀφ' ἑαυτῶν, οὗς ἐπιτολῶν
 τῶν ἀφ' ἑαυτῶν ἀφ' ἑαυτῶν ἀφ' ἑαυτῶν
 ἀφ' ἑαυτῶν ἀφ' ἑαυτῶν ἀφ' ἑαυτῶν
 ἀφ' ἑαυτῶν ἀφ' ἑαυτῶν ἀφ' ἑαυτῶν
 270 (ἀφ' ἑαυτῶν) ἀφ' ἑαυτῶν ἀφ' ἑαυτῶν
 (A suivre)

Georges Seure.

Jolios.

la visita durant l'hiver de 202(4); il ne cessa d'y recruter avec une sorte de prédilection, et surtout dans le pays des Besses, des marins et des soldats (5).

Aucun autre prince, même Hadrien, ce grand voya-
geur, si préoccupé des provinces, ne tient dans l'épi-
graphie de la Thrace une place égale à celle de Se-
ptime Sévère. Le relevé ci-joint des textes réunis
par Dumont-Homolle, publiés depuis ou encore iné-
dits (1), en fera foi et nous donnera une idée, si im-
parfaite soit-elle, de l'oeuvre accomplie de 195 à 211.

(4) Janvier-mars 202. Le 18 mars il était à Sirmium.

— Arrivée à Rome en Mai, après la visite de la Thra-
ce, de la Mésie et de la Pannonie. (Wirth et Goyau).

(5) D. N. (= Dumont-Homolle, Mélanges), Index géo-
graphique et militaire, p. 503, 529. Le relevé des inscri-
ptions relatives aux soldats et marins thraces serait
aujourd'hui à compléter.

(1) 1. Égéli-Perinthe. — D. N., 12. Dédicace d'une associa-
tion d'Anaroi pour l'empereur Septime Sévère, et
le César son fils, M. Aurèle Antonin, sous le gouverne-
ment de Statilius Barbarus. Date: après 195, titres de
Arabicus, Adiabonienus: après 196, Bassianus César:

Stylos.

avant 199, absence du titre de Parthicus; avant 198, omission
— Entre Novembre 196 et Mai 198. — de Gela Cesar.

Septior
Ej nr. iij nyopag.
1900
Ly. 621

2. D. N. 74 Dedicace à l'empereur Septime Sévère — seul.
Après 199, titre de Parthicus.

3. D. N. 74²¹ Dedicace à un empereur, que M. Aristarchis dit
être Septime, sans preuve formelle.

Périnthe fut on le sait, l'objet de la faveur singulière de l'em-
pereur et reçut de lui, aux dépens de Byzance, le titre de mé-
tropole (Wirth. p. 28-29).

4. Dédicace — D. N. 190^a Dedicace pour les empereurs et la
famille impériale. — Après 203, mention de Plautilla, si la
restitution est prouvée. — Construction de route ou opéra-
tion de bornage.

5. Ploudiv — Philippopolis et voisinage. — D. N. 57^e Offran-
de à la mère des Dieux pour les empereurs.

6. D. N. 59. Offrande à la même déesse par les épimélètes
du temple, pour des empereurs qui ne sont point désignés
par leurs noms. — Date et attribution douteuses.

7. Tcheherlerli — Pisos. — D. N. 61²³; BCH, 1896 p. 374; 1898, p. 483.
Édit de Sicinnius.

8. D. N. 61² Dedicace pour les empereurs et Julia Domna —
sans mention de Gela, à moins que le nom, martele, n'ait

Tbilisi.

été omis dans la copie d'Isanoff. L'intitulé rappelle celui de l'inscription des émirats; il était, comme celui-ci, gravé en grandes lettres et suivi d'un texte en petites lettres, qui n'a pas été copié.

Ces deux inscriptions sont du même lieu, malgré la différence d'orthographe dans la transcription du nom: Çakirlar, Öschezarlar.

9 Voir ci-dessous, p. 524. Inscription relative à des travaux exécutés à l'entreprise dans les émirats (?)

10 Karabouma-Azoz (Sjumnecchi, près de), sur la route de Bédzoe', au Sud-Est de Pizos. — A.E.M.O.E., 1892, p. 104, n. 42.

ΑΓΑΘΗ & ΤΥΧΗ
 ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ ΜΕΓΣΤΟΝ
 ΛΣΕΠΤΙΜΙΟΝ ΣΕΟΥ ΡΟΝ
 ΤΕΡΤΙΝΑΚΑ ΕΥΤΥΧΕΥΣΕΒΗ
 ΑΡΑΒΙΚΟΝ ΑΔΙΑΒΗΝΙΚΟΝ ΗΙΕ
 ΡΑΒΟΥΛΗΚ ΜΡΟΤΑΙΟΣ
 ΗΜΟΣΤΡΩΝ ΓΕΜΟ
 ΕΥΟΝ ΟΣΣΤΑΕΙΛΙΟΥ ΒΑΡ
 ΒΑΡΟΥ ΥΠΑΤΟΥ ΑΡΟΔΕ
 ΔΕΙΓΜΕΝΟ

Αγαθή Τύχη
 Αὐτοκρατορα Μεγίστου
 Λ. Σεπτιμίου Σεου Ρόνου
 Τερτινακα Ευτυχεισεβη
 Αραβικόν, Αδιαβηνικόν, η
 Ραβουληκ Μροταίου
 Ημωστρω Γεμο
 Ευόν Οσσταειλίου Βαρ
 Βαρου Υπατου Αροδε
 10. Δειγμένον.

Thias.

229 L'activité impériale s'exerça dans toute l'étendue de *Thias*
224 la province, depuis le littoral de la mer de Mœrmara et *Thias*

ΕΠΙΞΥΝΑΡΧΙΑΣ ΣΕΠΤΙΜΙΟΥ *Thias* [Thias] Ἐπισημίου Σεπτιμίου
ΥΠΡΙΘ ΒΑΣΣΟΥ [Thias] Ἰσημίου Βάσσου.

Thias
1900
Sy. 522.

Le Pouvert par en haut avec une boucle v-v barre. No
mbreuses ligatures. Date probable, 196. — Après 195, *Thias*
bicus; *Thias*bericus; avant 197, omission de *Thias*. Auze le
Thias Antoniz.

11 *Thias*chipan-Cellae (Idziler, près de) — *Thias*MOE, 1895, p 112-
113, no 21. Musée de Sofia, n. 814. Stèle à fronton en mar
bre blanc, haut. 0m 49, larg. 0m 30, ép. 0m 19. Couronne.

Copie de M. Seure.

Copie de M. Scorpil.

ΩΝΑΥΤΟΚΡΑΤ

ΥΠΕΡΤΩΝΑΥΤΟΚΡΑ-

ΟΜΕΛΟΥΚ ΣΕΠΤΙΜ

ΩΝ-ΕΛΟΥΚ ΣΕΠΤΙΜ

ΟΥΕΕΒΑ ΕΤΘΠΑ

ΟΥΕΕΕΒΤΟΠΑ

ΑΤΡΟΠΑΤΡΙΔΟΕΚ

ΑΤΠΑΤΡΙΔΟΕ

ΝΕΙΝΟΥΑΥΓΟ

ΝΕΙΝΟΥΑΥΓ

ΔΟΕΑΡΑΒΙ

ΔΟΕΑΡΑΒΙ

ΗΘΟΙΚΟΥ

ΤΗΘΟΙΚΟ

ΟΜΕΕ

ΟΝΥΣΣ

Fragments donnés en outre par Scorpil, comme afférents.

Stijfs.

ΤΟΥΙΓ Λ ΕΛΛΟΣ ΕΕΥ

Ι

ΟΥΦΙΑΙ ΟΤ ΑΥΛΟΥΤΡ

ΩΝΟΝ ΟΥΚΑΙ

Syllos

lx nr.

1900

1900

Syl 72

*Ce texte donne aux empereurs les titres de vauhrpa
epidos et de deosoihs hi oiouoerms. Severe est appelle' Se-
baslos et Antonin Aijoides; j'un porte le sur nom de
Kapdius, l'autre de Spadius. Ensuite venait Julia
Domna; cela paraît omis.*

*12. Aji pascha - Caxasura - Bozne en marbre blanc;
haut. 0m99; circonf. 1m38; Musée de Sofia, no 744.*

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ

A[la] b[e] lixni

ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ Λ. ΣΕΠΤΙ

Aiourailopi A(mia) d[uo]le

ΜΙΩΣΕΟΥ ΗΡΩ ΠΕΡΤΙΝΑΚΙΑΡΑ

miu' L[er]n[er]u' p[er]li[er]u' A[er]

ΒΙΚΩΔΙΑ ΒΗΝΙΚΩ ΠΑΡΘΙ

ku' A[er] b[er]u' u' p[er]de-

ΚΩΜΕΓΙΣΤΩ Κ. Μ. ΑΥΤ. ΑΝΤΩΝΕΙΣ

ku' p[er]li[er]u' u' p[er]de-

ΝΩΣΕΒΒΚΟΥ ΠΛΩΣΕΠΤΙ

no' Leb (ad[er]s) u' (ai) p[er]li[er]u' d[uo]le-

ΜΙΩΤΕΤΑ ΚΑΙ ΣΑΡΗΤΡΑΙΑΝΕ

miu' Se[er]a' k[er]u' p[er] u' b[er]ai[er]u'

ΩΝΤΟΛΙΣ ΜΕΙΛΙΟΝ

u' u' p[er]li[er]u' p[er]li[er]u'

ΙΗ

in'

ΗΓΕΜΟΝΕΥΟΝΤΟ ΕΤΗΣΤΑΡ

10. H[er] p[er]li[er]u' u' p[er]li[er]u' u' p[er]li[er]u'

Βίβλος

De l'Archipel (Érigli, Dédeagatch) jusqu'au bassin de la
 Naritza et de ses affluents (Karaounaz, Tchirpan, Tché-
 kerléri, Ali-pacha), et jusqu'aux régions montagneuses
 du Haut-Isker et de la Strouma supérieure (Sofia et Kustendil). *Dej. 523.*

Dejlior
 Ἐπιμ. Αἰνυγοπαρ.
 1900

ΧΕΙΑΣ Τ ΚΑΙ ΚΙΝΑΝΑΡΓΟΥ χείρας (αίον) και κίναρα Νάργου
 ΠΡΕΣΒ ΛΕΒΒ ΑΝΤΙΕΤΡΗΓΟΥ πρεσβ(ού)ν Σεβ(αδίου) αινυγοπαρ(ίου).

Date: après 199, Pothicus Maximus; avant 210, omission de Bri-
 tannicus Maximus; avant 202, gouvernement de Sicinnius Clar-
 rus: Caecina Largus était en effet gouverneur de Thrace
 en 199 (CIL, III, 7418), et il est vraisemblable que son admi-
 nistration ait été interrompue et reprise. Il succéda
 sans doute en 197 à Statilius Barbarus.

13. Kispetli, au nord de Pizos entre Stare et Nova Zagora
 (Sbornik, 1896, p. 334, n. 25). Restauration d'un sanctuaire
 de Zeus Sabazios. En 202, consulat des empereurs.

14. Stara Zagora-Beroe, Trajana Augusta. — DH, 61°. Dé-
 dicace à Julia Domna par la *popl.*

15. Dubnitza-Germania, près Kustendil-Pautalia.
 — DH, F' p. 320. Dédicace à l'empereur Septime Sévère.
 En 199, Caecina Largus gouverneur.

Tifos

Le moyen et le haut pays renferment à la fois le plus de monuments et les plus importants. Les bornes milliaires, au nombre de deux ou trois au moins, et trouvées en des localités aussi distantes que Dédéacath et Ali-Pacha, prouvent l'attention donnée au bon entretien de la viabilité; elles indiquent aussi par leur date que le travail fut commencé dès le début du règne (199) et qu'il se continua jusqu'après le voyage de l'empereur; le point le plus éloigné est même celui d'ici provient l'inscription la plus ancienne (1). L'édit (2) de Pifos fait mieux encore: ce n'est pas le simple énoncé d'un fait, c'est l'exposé d'un système et des moyens employés pour le mettre en œuvre.

Il ne va pas seulement en effet d'une fondation isolée, mais d'une entreprise suivie, d'une organisation.

(1) Sur les soins donnés par Sévère aux routes de l'Empire tout entier, cf. Coulencz, p. 253 et suiv.

(2) Cf. l'édit du préfet d'Égypte destiné à réglementer les réquisitions et à en réprimer les abus (CIG, 4956). Même formule sejour.

Thi'fos.

sation générale étendue à toute la région bessi que, bien mieux à la province entière de Thrace (3).

*De Libor
Ej nr. itj nopp.
1900
Ley. 524.*

Le littoral, depuis longtemps hellénisé, du côté du Pont-Euxin aussi bien que de la mer Egée, comptait nombre de villes bien peuplées et civilisées; les prédécesseurs de Septime Sévère avaient commencé à pénétrer et à romaniser l'intérieur, pauvre en agglomérations urbaines et encore plus qu'à demi barbare: Claude, Vespasien, Domitien, Trajan, Hadrien, y avaient fondé des colonies et poussé des routes (1). Mais l'œuvre restait incomplète; sans doute la guerre de Thrace l'avait interrompue et même en partie compromise ou détruite. Il y avait à créer, il y avait aussi à réparer: Septime Sévère embrasse tout dans son plan, lui ordonne, lui fait accomplir.

Nous en avons diverses preuves, outre le catalogue des premiers habitants de Pizos.

(3) voir les termes du préambule.

(1) D.H., v. l'index des empereurs et gouverneurs, p. 517 et suiv.; Marquardt, Staatsverwaltung, I, p. 158 et suiv.; Mommsen, Roem. Gesch., v, p. 277 et suiv.

Pizos.

1° Une autre inscription sans date, mais de même provenance, mentionne elle aussi des ἐμπορία (2).

ΛΛΙΟΥ ΝΕΝΑΙ
 ΝΕΟΚΑΤΟΜΟΔΩΡΟΕΟΣ
 ΕΝΤΟΡΙΑΙΣ ΜΙΜΗΙΣ
 ΠΑΝΤΩΝ
 Σ ΗΓΕ ΟΛΕΥΟΙ
 ΠΙ ΙΟΛΕΙΤ

Del.
 E. J. M.
 H. J. M.
 1900
 Del. 1904.

L. 1-3. Noms propres... (ai) Νεοκατομωρος... peut-être les adjudicataires de quelques travaux exécutés dans les ἐμπορία : μεμ... ou ἐμ, du verbe μωδοῦμαι (?).

L. 5. Date par le nom du gouverneur ἡγε(μ)ολευολος...

L. 6. Peut-être mention des [ἐπολιται] ou habitants d'une autre cité.

(2) Pizos (Tchékerléri). Colonne en marbre, brisée et très endommagée, en 2 fragments qui ne se rejoignent qu'à demi — Musée de Sofia de n° 735.

Ἰβίος

2° Un catalogue trouvé à Carasura (3) dans la même région, et dont nous donnons ci-dessous le texte, paraît se reporter à une fondation analogue.

Σελίον
Ἐπιγραφῆς
1900

L'écriture est contemporaine de celle de l'édit; l'onomatistique semblable, à quelques noms près; la rédaction de la I. 40 rappelle l'emploi de la formule caractéristique οὐρ ἡ ἀδελφῶν.

Σελ. 525.

	ΚΙΙΙ	35
	ΘΥ	
I	ΜΟΥΚΑΠΟ	
5	ΙΙ	
	ΙΑ	
	ΑΔΕΛΦ	40
	ΔΟΛΗΕ	
	ΓΥΠ	
10	ΛΑΕ	ΥΙΒ



(3) Carasura (Ἰβί-Ραχα - v. la carte p. 474), 1898. Haut. de la pierre 1^m 55; larg. 1^m 54; ép. 0^m 20; elle a été taillée et maçonnée; elle est incomplète et difficile à déchiffrer. M. Dobruski la publiera au Sbornik; je le remercie de m'avoir autorisé à en faire usage.

Πίναξ.

	ΑΔΑ	45	Σελίδος
	Ε	ΑΔΔΙΑ	Εμπνευ
	ΚΟΣ	ΑΔΜΟ	1900
	ΙΣ	ΑΥΛΟΥΠΟΡΙΣ	1900
15	Ι	ΓΥΙ ΥΗ	Σελ. 505
	ΛΕΟ	ΘΥ ΠΟΥΡΙ	
	ΓΑΛΑΣ ΜΟΥΚΑΤΡΑΛ	50	
	ΓΥ ΖΕΙΛΗ		
	ΙΣ	ΥΙ ΒΡΕΙΖΕΝΙΣ	
20	ΡΕΟΣ	ΑΔ ΤΑΡΕΑΣ	
	ΥΡΙΣ	ΘΥ ΓΥΖΗ	
	ΡΑΛΙΣ	ΑΔ ΒΛΙΣΤΑ	55
	ΝΟΣ	ΒΙΑΡΤΑΣ ΔΥΤΟΥΠΟΡ	
	ΠΟΡΙΣ	ΓΥ ΔΑΡΟΥΒΥΙ	
25	Λ ΡΙΣ	ΥΙ ΒΕΙΘΥΕ	
	ΥΕ	ΑΔ ΒΕΙΘΟΥΣ	
	Μ ΚΑΤΛΙΣ	ΔΙΑΖΕΝΙΣ ΜΟΥΚΑ	60
	ΙΙΙΣ	ΑΥΛΟΥΠΟΡΙΣ ΔΙΑΣ	
	ΕΠΤΗ ΠΥΡΙΣ		
30	ΣΑΤΡΗΣ	ΜΟΥΚΑΤΡΑΛ	
	ΦΛΑΒΙΟΣ	—ΟΛΗ	

Πίναξ

1 ΟΥΙ
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39
 40
 41
 42
 43
 44
 45
 46
 47
 48
 49
 50

ΓΥΙΠΟΙΤΑ 65
 ΥΙ ΜΟΥ ΚΑΤΡΑΛ
 ΥΙ ΜΟΥ ΚΑΤΤΟΡΙ

Saylor
 Εγνη Αγγλογ
 1900

Les lignes 1 à 27 sont illisibles ou contiennent seulement quelques lettres qui sont la fin de noms propres au nominatif, sauf aux lignes 16 et 20 où le nom est au génitif.

Σελ. 526.

L. 28 Μ[ορ]υαί[ος]... — L. 29 illisible... — L. 30 Λάϊπος — L. 31 Ουάβρος — L. 32 Ου[α]ί[ος]... — L. 36 Ου[α]ί[ος]... — L. 37 Μουαί[ος]... — L. 38 υ[ι]... — L. 40 αιδε[ος]...

- Δοίμς Λ
- υ(νι) Π
- υ(νι) Β
- αιδε[ος] Α
- 45 αιδε[ος] Δία
- αιδε[ος] Μο
- Αι[ος]...
- υ(νι) [Εα]ν[ος]...
- Ου[α]ί[ος]...
- 50 — Λάϊπος Μουαί[ος]...
- υ(νι) Λάϊπος

Πίζας

- vi (ds) Βραΐοντι
- ad (εφδ) Βραΐοντι
- du (πατρ) Τυΐν
- 55 ad (εφδ) Βραΐοντι
- Βραΐοντι Τολωνοϋ [εοδ]
- [πατρ] Τολωνοϋ
- vi (ds) Βραΐοντι
- ad (εφδ) Βραΐοντι
- 60 — Βραΐοντι Μουνα
- Αρκαδιου Μουνα
- [πατρ] Αρκαδιου
- Μουνα'πατρ
- Αρκαδιου [εοδ] ?
- 65 [πατρ]
- vi (ds) Μουνα'πατρ [εοδ]
- vi (ds) Μουνα'πατρ [εοδ]

Βραΐοντι
 Τυΐν
 Αρκαδιου
 1900
 Αρκαδιου 1905

. Liste de noms propres, presque tous besses comme ceux de l'inscription de Pizos, qui par la gravure et la forme des lettres semble d'une époque voisine de celle-ci. La seconde colonne, mieux conservée, nous montre que certain nome, suivis d'un génitif (L. 41, 47, 50, 56, 60, 61)

Tribes.

345

~~sont~~ ~~placés~~ ~~noms~~, ~~saillant~~ ~~d'un~~ ~~de~~
sont placés en saillie. A cette catégorie de noms il semble qu'on puisse rattacher ceux des lignes 16, 20 et 64, très mutilés.

Les autres noms sans patronymique, régulièrement alignés en retrait, sont précédés de quelques lettres Υ , $\Gamma\Upsilon$, $\Lambda\Delta$, ou $\Theta\Upsilon$. Il est difficile de n'y pas reconnaître les syllabes initiales de $\nu\acute{o}\tau$, $\rho\acute{o}\mu\acute{i}$ $\alpha\acute{o}\gamma\epsilon\gamma\acute{o}\iota$ et $\delta\iota\gamma\alpha\lambda\acute{\iota}\rho$. Nous aurions alors une liste dans laquelle les noms des chefs de famille seraient suivis des noms des membres de leur famille, femmes, fils, filles et frères. D'après les lignes 50 à 60, il semble que l'ordre dans lequel sont nommés les différents membres de la famille est le suivant:
1° la femme 2° le fils 3° le frère 4° la fille.

Il n'est pas impossible que ces personnages soient les colons fondateurs d'un second emporium; il y avait à Carasura un relais (*mutatio*), comme à Pizos une mansio; et dans les deux endroits voirie, postes, approvisionnements sont services connexes. Le rapprochement est d'autant plus topique qu'une inscription d'*ſji-pacha* citée plus haut fait connaître les

ſjlior
Ejnn ſjnyop.
1900
ſj. 527.

Thés

travaux de voirie exécutés en 199 et 200 dans cet re-
gion et dans cette localité même. A la vérité, on note-
ra cette différence essentielle que la liste pète non
seulement des hommes: frères, pères et fils, mais aus-
si des femmes, épouses, filles, soeurs(?); je ne vois rien
la pourtant qui soit en contradiction avec la nature
d'un document démographique.

Dejlor
Ej nr.
Ej nypof.
1900
Seq. 107

3° Le catalogue des *emporion* de la Thrace, au V^e livre
du traité de Procope de *Aedificiis*, mentionne un lo-
calité appelée *io' Epwopior* entre *Tolapov* *vaideljon*, *lis-*
siuava et *Toupoieqajor*, *Bepaidi'wapa*. Je crois qu'on
peut sans imprudence comparer, sinon rattacher aux
fondations de Septime Sévère une localité de ce nom.

4° On retrouve encore un *emporium* dans une dédicace
à l'empereur Aurélien, faite par la *upalobn bojn'i*
et le *iepwialos onpos hy Nwuo wopelur wopjus*; le lieu s'
appelait *Darpoleyis* (?) et était un *emporion* dépendant
de *Nicopolis* (*er qu[?]opiu Nwuo(wopelur) Darpoleyis*).
Soit qu'on en attribue la fondation à Sévère lui-même
ou à l'un de ses successeurs, le nom de la localité, son
rôle répondant à ceux de *Pizos* (1).

(1) AEMOE, 1894, p. 188, n. 45.

Théodos.

On s'explique que l'effort de ce prince se soit porté sur la région de Philippopolis, le pays des Besses, quand on voit Justinien multiplier, lui aussi, avec une particulière vigilance les 6 postes fortifiés dans cette même contrée. L'importance stratégique de la région septentrionale de la Mésie, au pied du Balkhan, au noeud des routes principales, à l'issue des cols de Chipka et de Slivno, justifie ces précautions extraordinaires(1). La nature du pays, triste, peu fertile, à demi désert, n'était pas une moins bonne raison pour créer en cette région des postes de ravitaillement et des marchés.

Théodor
 Cyr. Synops.
 1900
 Leg. 528.

Preamble.

Pour bien comprendre la portée de la mesure, il convient avant tout de définir rigoureusement les termes essentiels du document: στάσις, ἀγορά. Ils désignent, l'un le lieu où l'on s'arrête et séjourne, l'autre celui où l'on entrepose et vend des marchandises. Transcrits en latin, d'où ils sont traduits comme l'édit tout entier, il répondent aux mots statio et forum.

(1) Procope, de Aed., IV, p. 305. Les châteaux sont ἀναπίδματα, surtout entre Philippopolis et Plotinopolis.

Statio.

Le mot *statio* a dans la langue militaire et administrative de Rome un sens très étendu et des applications très diverses. C'est un poste détaché en patrouille, vedette ou grand garde, cantonné dans des quartiers⁽²⁾, ou une station navale⁽³⁾; c'est un bureau d'une administration publique, quelle qu'elle soit⁽⁴⁾; c'est en particulier une station d'étape, où l'on trouve le long des grandes routes, à distances à peu près régulières, de journée en journée de marche, écuries, voitures, gîte et approvisionnements. Le mot *statio* désigne dans le service postal tout lieu d'arrêt, relais ou gîte. Le premier pays où la poste fut organisée, la Perse, a-

(2) Le sens est tellement usuel qu'il suffit de renvoyer à un lexique comme celui de Freund, par exemple, au mot *Statio* B.1.

(3) *Ibid.*, B.2. *Cod. Theod.*, VII, 16, 2; *omnes stationes navium.*

(4) *Statio vectigalis* (CIL III, 7479) — *operum publicorum* ou *statio urbana* (CIL VI, 455; Hirschfeld, *Unters.*, I, p. 159) — *alvei Tiberis et cloacarum Urbis* (CIL VI, 1224) — *aquarum* (Frontin, *de Aquis* 119; Murat, 2045, 2) — *p. timonii Aug* (Wilm., 2811, Hirschfeld, p. 170-171, etc.).

Syllor

Ejnr

Hjnypp.

1900

Ley. 508.

Stijos.

vait de semblables stations: Hérodote et Xénophon, qui les décrivent, les désignent justement par le mot de στάσιον (1).

Στιος
 ἑστίασιον
 1900

Lej. 529.

Telle est bien l'acception dans laquelle le mot est employé ici; et en effet l'article 4 de l'édit définit le rôle des στάσιον ἀξιωματικοί (2), qui répondent à n'en pas douter aux stationarii, soldats détachés au service des dépêches et transports publics. Une autre preuve résulte du nom que les Itinéraires anciens donnent à la bourgade de Pizos, celui de mansio (3).

Il existait pour l'usage des courriers deux sortes de bâtiments: les relais mutatio, les étapes mansio, ou stativa mansio, synonymes exacts (1) Hérodote, V, 52-3; VIII, 98; Xénoph., Cyrop. ed., VIII, 6, 17. — Le tableau qui est fait par Hérodote ressemble trait pour trait au système romain; les noms mêmes subsistent en partie. Cf. Daremberg et Saglio, s. v. cursus publicus, p. 1648, 1655.

(1) Cf. BCH, XXII, p. 476, n. 1.

(2) Cf. Cicéron, ad Att., XIII, 52, 2 ad hospitium hoc στάσιον ἀξιωματικόν. Voir ci-dessous le commentaire de l'article.

Stipes.

de statio, posita statio (4).

Le document de Pizos se rapporte donc à l'organisation du cursus publicus, dont le bon fonctionnement a si fort occupé les empereurs, et parmi eux Auguste, Hadrien et Sévère.

Une station, pour rendre les services qu'on en attendait, devait offrir logement et nourriture aux hommes et faux animaux, matériel de transport, bêtes de somme et fournitures de tout genre. Empereurs, gouverneurs, agents et officiers pourvus de réquisitions, troupes en marche, y devaient trouver

(4) Voir les Itinéraires antonin et hiérosolymitain.

Cf. Daremberg et Saglio, Dict. des antiq., s. v. cursus publicus. — On y trouvera les renvois, inutiles ici, aux ouvrages spéciaux sur la matière, en particulier, Humbert, Hudemann, Marquardt, Roem. Staat. verwalt., I, p. 411 et suiv.; Hirschfeld, Untersuch., I, p. 98 et suiv. (die Reichpost) suffisent comme références; car il n'est pas question ici d'une étude complète et approfondie du système des postes, mais simplement de quelques détails pertinents au commentaire du texte.

de plior

Ej. jur.

Hypog.

1900

L. 1-99

abri et concours (5). De là vient qu'on y élevait des palais, des hôtelleries, des bains (1) destinés à la commodité des personnages officiels, qu'il s'y ouvrait des auberges pour l'usage des gens de moindre importance, qu'il s'y tenait des foires, ou s'y établissait en permanence des échoppes, des magasins, des ~~magasins~~ entrepôts; le gouverneur les faisait exécuter par les légions cantonnées dans le pays; et, si la paresse des habitants, l'éloignement des centres de population s'opposait à un approvisionnement sûr et régulier, c'est encore l'État qui y pourvoyait, soit qu'il tint la main à la fréquentation périodique des marchés (2).

(5) Lampride, *Hist. Sev.* 47: *utiliter expeditionis tempore sic disposuit, ut in mansionibus annonam acciperent, nec portarent* ^(sibi).

(1) *Tabernacula, hospitia, praetoria, palatia*. Voir plus bas le commentaire des lignes 252-3, *opocliupia*, *ba ja-reto*, et l'inscription de Thrace (2A, 13^b) citée p. 530.1. — Daremberg-Saglio, p. 1648, 1656, où l'on trouvera des renvois en nombre.

Dejllov
Ej. nr. 177, 178.
1900
Lj. 530.

Thèbes.

soit qu'il tint la main à la fréquentation périodique des marchés (2), soit qu'il créât lui-même à l'étape une population sédentaire de marchands, transportés de gré ou de force, ou attirés et retenus par des privilèges. La Thrace était fertile en beaucoup de ses parties; encore fallait-il en mettre les produits à portée des localités écartées et dans les régions moins favorisées (3).

Celle est l'œuvre qui fut commencée dans la Thracie de Philippopolis, sous le règne de Néron, par les soins du procurateur Ti. Julius Justus. Elle consistait à pourvoir les routes militaires des centres de ravitaillement à voies et de cités d'étape pour les hommes et

(2) Surveillance des marchés, sur les frontières en particulier, Marquardt, Staatsverw., I, p. 421. — Fondation d'un marché autorisée par le Sénat dans le *sallus Bequensis*, CIL, VIII, 270. Protection aux marchés et foires religieuses dans le sanctuaire de Zeus Bétocécien, CIL III, 184; en Thrace, à Scaptopara, DK, p. 565, E 5.

(3) Trebellius Pollio, XXX tyranni, 18 (Ballista): *frumentis referta est Thracia . . . multum ex campis foenicoligitur* (province propice aux pedites et aux equites).

Le Lion
Ejux
M. n. 1000
Ley 520

les officiers. Il ne sera pas superflu de donner ici le texte qui rappelle ces travaux et reproduit parfois jus-
qu'aux termes mêmes de l'inscription de Pizos.

[Nero claudius] Divi claudi f., Cerm(anici) Caesaris n.,
ti. Caesaris Aug. pron, Divi Aug. abn., Caesar Aug. Cerm.,
port. max., trib. pot. VIII, imp. VIII, cos. IIII, p. p. taber-
nas et praetoria per vias militares fieri jussit per Ti. [j]
ulium [j]ustum proc. provinciae Thraciae.

Il nous fera comprendre mieux le sens de l'édit; il
expliquera, par ces antécédents déjà lointains, comment
Septime Sévère, en Thrace, n'eut pas seulement à fon-
der, mais aussi à entretenir, réparer et agrandir.

La station de Pizos fut par lui gratifiée d'un fo-
rum ou *quœpior*. Du Cange définissait l'*quœpior* « bur-
gum adjunctum castello »: la définition n'est pas
tout à fait exacte; ni *burgus* et marché ne sont ab-
solumment identiques, ni la condition des habitants n'est
pareille dans l'un et dans l'autre, ni les *castella* ne
sont les seuls points auxquels soient annexés des
marchés. Cependant relais et gîtes d'étapes étaient
assez souvent fortifiés et gardés par des garnisons, sur-

Dejlör
Ej. Nr. 14999.

190

Lex 530-531.

Tifos

tout vers les confins de l'empire, pour mériter le nom de castellum. Pizos, qualifié de *δοξασ* dans l'édit, de mansio dans les itinéraires, est rangé par Procope dans la liste des *ποιπια* de Thrace: il méritait sans doute l'un et l'autre nom, aussi bien que celui d'*ἐπιποιπια*, c'était à la fois gîte d'étape, garnison et marché. On s'en fera ainsi une idée juste et complète.

Epior
Ep. nr.
Hjnyop.
1900
Sey 271

C'est une vérité banale que les Romains, pour avancer et assurer leurs conquêtes, n'eurent point d'instrument plus efficace que les routes: ils s'empressaient de les pousser jusqu'aux frontières, de les garder par des camps ou des postes fortifiés, d'en rendre l'usage facile et rapide en répandant tout le long du parcours, des auberges et des relais bien approvisionnés. Le procédé était si logique qu'il était pour ainsi dire imposé par la nature des choses; il se trouva à l'épreuve si excellent que ni le système, ni les noms ne changèrent: l'organisation se transmit du sénat républicain à l'administration impériale⁽¹⁾.

(1) Le rôle militaire des routes et la préoccupation des ravitaillements s'expriment encore sous l'empire dans

L'Italie nous offre la première l'exemple des pagi, des vici, des castella et fora compléments nécessaires des routes, auxiliaires indispensables de la défense et de la viabilité. Placées dans la dépendance de villes auxquelles elles sont attribuées, ces localités s'élèvent quelquefois au rang de municipes ou de cités, et conservent dans leur condition nouvelle leurs noms primitifs, comme les témoins de leurs origines et de leurs progrès (1).

Infior
Ej. Approp.
1900
Ley. 532.

le titre praefectus vehicularum a copis — εὐαρχος ὀχηματων υαι οπι Ἰνρ. Gaurian d'indsiur (Kirschfeld, I, p. 101, et surtout les longues notes 1 et 2). Remarquez aussi le rapprochement des mots annonae et statio, mansio, hospitia, vehicula — Les annonariae fonctions destinées à l'entretien des troupes sont emmagasinées dans les mansiones — Daremberg et Saglio, s.v. annonae militaris.

(1) Marquardt, Staatsverw., I, p. 5 et suiv. Inutile de dresser la liste connue des villes qui gardent les noms de castrum, forum, suivis d'ordinaire du préfixe ceux nom de leurs fondateurs.

Tribus

Un fait analogue se produit dans les provinces, moitié par un mouvement naturel des populations, moitié par mesure administrative: autour des castra et pour les approvisionner, s'ouvraient les canabae, et de ces agglomérations civiles et militaires sortirent quelquefois de grandes villes, dans la région danubienne, par exemple. Les castella, les burgi⁽²⁾, les stations du service postal, établis dans les anciens pagi, ou pagi des pays barbares, ou dans leur voisinage, devinrent aussi des centres d'attraction et formèrent le noyau de cités nouvelles sur tous les confins de l'empire. 1

Sylor

Ejnr.

Hj, njoq.

1900

Lj 32

(2) Marquardt, *ibid.*, et les notices relatives à chacune des provinces. — voir aussi les indices du CIL, III, VII, VIII à ces divers mots, ou pour plus de facilité ceux de Wilmanns, Exempla.

(3) Brebellius, XXX tyranni, 18: « vir... in expeditionibus clarus... in provisione annonaria singularis ». — « Nulla alia provisio melior quam ut in locis suis erogentur quae nascuntur ».

Nijs.

357

Ainsi interprété, l'édit de Pizos n'est plus qu'une application particulière d'un système politique, et l'interprétation s'entrouvre singulièrement confirmée et affermie.

Syllon
Ej. nr. Sj. nr. Sj. nr.
1900
Sj. 532-33.

Le sens du mot *apovoyis* est aussi déterminé avec précision et certitude. Il répond au mot latin *provisio*, qui est susceptible d'une acception morale ou matérielle, qui indique à la fois la prévoyance et les effets de la prévoyance appliquée aux besoins physiques, l'approvisionnement, l'abondance des ressources, comme par exemple quand on dit *provisio annonaria*. Le mot tient dans l'édit de l'un et de l'autre sens. Les empereurs se rejouissent de la tutelle des stations et aussi de leur bon approvisionnement; ils y pourvoient par la fondation, le rétablissement et le développement des marchés. Les détails d'exécution sont laissés à l'initiative des gouverneurs, qui doivent se pénétrer de la pensée impériale et l'appliquer au mieux des circonstances en chaque endroit.

Les formules, ni la langue du préambule ne prêtent d'ailleurs à d'autres remarques. Titres des empereurs,

Tôjos.

allusion à leur éternité, αἰῶνας, à leur droit de propriété sur la province impériale, ἡν αὐτῶν ἐπαρχείαν, (1); recherche des effets de style; ἡ ἰσοπέδου ἡ ἀποδοῖσα
 ... ἀποδοῖσα ἡν περιόδου, ναὶ πέφορας; il n'y a là rien de bien nouveau, ni capable de nous étonner à cette date et avec les habitudes littéraires du temps.

Il faut prendre garde cependant d'accorder aux mots ναὶ πέφορας la plénitude de leur sens. Ils indiquent que les ordres des empereurs ont été suivis d'effet et que les emporia anciens ou nouveaux sont relevés ou fondés; que, par la grâce et aux frais des empereurs, les travaux de restauration, d'embellissement ou de premier établissement ont été exécutés, que les instal-

(1) M. Dobruisky lit ΕΠΑΡΧΕΙΟΝ; et l'on peut en effet hésiter entre cette leçon et la nôtre; mais il a eu tort d'écrire ΤΟΝΑΥΤΩΝ, car le texte porte manifestement ΤΗΝ. Au surplus le mot ἐπαρχείον qui est quelquefois employé dans le sens de provincia est du neutre. (Wilmanns, 1208). Avec le féminin ἡν, il faudrait sous-entendre le mot γῆν: ἡν αὐτῶν ἐπαρχείον γῆν.

Σελὸν

Στ' νρ.

Στ' νρ.

1900

Σελ. 3.

lations sont prêtes et n'attendent plus que des habitants, en particulier que Pizos est fondée et bâtie (cūlōn). La main-d'œuvre militaire (2) γ, pourvu d'avance, sur les ordres du prince et sous la surveillance d'un commissaire spécial.

Σελίον
Εγνρ. Αγγλογ.
1900
Σελ. 533-34.

Article 1^{er}.

Recruter la colonie marchande, l'organiser, lui donner des chefs, définir son rôle et ses droits, voilà l'œuvre du légat impérial.

Avant d'en étudier l'économie, il est à propos de soumettre le texte à une révision nouvelle.

Σ. 217-220. La distribution relative des mots et lettres est la suivante :

ΕΛΛΗΝΤΑΞΕΩΣΧΚΕΝΩΡΓ

Κ.ΧΕΔΗΜΟΤΑΣΑΛ/ΑΤΟΠΑΡ

Λ'ΟΕΒ'ΟΛΕΥΤΑΕΚΕΚΕΛΕΥΣΑ

ΕΠΣΚ Α ΤΑΥΤΑΤΑ

(2) On y recourt d'ordinaire pour les travaux publics d'ordre militaire, ou même d'ordre civil; pour l'emploi qui en fut fait sous le règne de Septime-Sévère, je renvoie à Cauteneez, qui a relevé les travaux ainsi exécutés.

Notes.

On devra donc introduire quelques changements dans les restitutions: *επισπουχοις* est insuffisant pour la lacune de trois lettres au moins de la ligne 218; le dernier trait de la l. 217 a la forme d'un *λ* ou *ϵ*, le premier de la ligne 218 paraît être *λ* et la terminaison du mot peut être *Α* ou *δ*.

Devoir
επισπουχοις
1900
Dej. 4.

A la l. 219, *δοβρ.* a lu *xiδ E(xois)*, et l'on aperçoit en effet une haste droite après le *x*, à moins que ce ne soit un faux trait, comme je l'ai ajouté après *ειεjevσα* par M. Dobrusky.

L. 220. je doute maintenant du mot *ειεjevσα*, sans en trouver toutefois dans les traits que je crois lire un qui le remplace avec avantage: ni *ειεju[ol]a[ivra]*, ni *ειεju[ol]a[ivra]*, ni *ειε[iv]ou[iv]a[odau]*, ni *ειε[iv]ou[av]a[iv]* ne satisfont. Le sens est évidemment être en voyés préposés, désignés, ou élus.

Quant au titre et au rang de ces préposés, qui sont dans l'article le point important, on les restituera ainsi. La phrase contient deux termes symétriques et opposés: *ειεju[ol]as*, *ειεju[ol]as*, simples membres du dème, membres du conseil ou décurions; les deux autres ter-

Tijfos.

mes $\epsilon\upsilon\sigma\omicron\upsilon\pi\omicron\upsilon\sigma$... $\lambda\omicron\upsilon\sigma\alpha\iota\omicron\upsilon\chi\omicron\upsilon\sigma$ doivent s'opposer l'un à l'autre avec la même symétrie. A $\epsilon\upsilon\sigma\omicron\upsilon\pi\omicron\upsilon\sigma$ — si telle était la leçon véritable — devrait répondre $\lambda\omicron\upsilon\sigma\alpha\upsilon\iota\sigma$ ou $\lambda\omicron\sigma\alpha\omicron\upsilon\chi\omicron\upsilon\sigma$. Outre que les adjectifs en $\iota\upsilon\sigma$ s'appliquent aux choses plutôt qu'aux hommes, la lecture est non seulement douteuse, mais peu probable; il sera donc d'une bonne méthode de partir du mot qui est certain, et de chercher un terme équivalent de $\lambda\omicron\upsilon\sigma\alpha\iota\omicron\upsilon\chi\omicron\upsilon\sigma$ ou $\lambda\omicron\sigma\alpha\omicron\upsilon\chi\omicron\upsilon\sigma$ à mettre en balance avec lui. Que le titre de $\lambda\omicron\sigma\alpha\omicron\upsilon\chi\omicron\upsilon\sigma$ fût porté par les chefs de l'emporium, c'est ce que résulte en effet des articles 2 et 3 (L. 244, 249) aussi bien que de celui-ci. Il sera tout naturel de restituer un nom composé de $\alpha\iota\omicron\upsilon\chi\omicron\upsilon\sigma$, qui indique l'autorité, et de $\epsilon\upsilon\sigma\omicron\upsilon\pi\omicron\upsilon\sigma$ le lieu où elle s'exerce: le mot $\epsilon\upsilon\sigma\omicron\upsilon\pi\omicron\upsilon\sigma[\alpha\iota\omicron\upsilon\chi\omicron\upsilon\sigma]$ ou $\epsilon\upsilon\sigma\omicron\upsilon\pi\omicron\upsilon\sigma\alpha\iota\omicron\upsilon\chi\omicron\upsilon\sigma$ (1) — les deux formes sont également autorisées — répond à cette condition comme à l'étendue de la lacune, ou $\epsilon\upsilon\sigma\omicron\upsilon\pi\omicron\upsilon\sigma\alpha\iota\omicron\upsilon\chi\omicron\upsilon\sigma$, si l'on écrit $\lambda\omicron\sigma\alpha\omicron\upsilon\chi\omicron\upsilon\sigma$.

(1) On dit de même $\mu\alpha\gamma\alpha\iota\omicron\upsilon\chi\omicron\upsilon\sigma$, traduit en latin par *magister pagi*, équivalent de *magister pagi*.

Je tiens
Ej. nr. A. j. j. j. j.
1900
L. 534-35.

Tomes.

Les groupes de populations, qui n'étaient pas or-
ganisés en cités, mais étaient rattachés, attribués à
des chefs-lieux urbains, n'étaient pas pour cela dé-
pourvus de magistrats autonomes. Ils choisissaient
leurs chefs, qui recevaient le nom de *magistri*: il
y avait des *vicomagistri*, des *magistri pagi* (2), etc.
Ces titres sont traduits en grec par des mots composés
du terme ἀρχη et du nom de la localité: *υπομαγιστρος* =
magister pagi. Les *fores* avaient de même leurs *magi-*
stri, auxquels conviendrait parfaitement le titre de
ἐπιφορομαγιστρος.

Le *τομαρχος* ou chef d'un *τομας*, dont le titre paraît
répondre en latin à celui de *princeps loci* (3), doit, si
l'hypothèse est fondée, occuper dans la hiérarchie un
rang supérieur au *magister fori*, comme le *decuri-*
on au simple *de mōte*. Le terme *locus* — au pluriel *loca*
— dans sa généralité, s'applique à un espace de ter-
re, cultivé ou inculte, bâti ou non bâti; il désigne

(2) Marquardt, *Staatsverw.*, I, p. 1-18. Cf. les indices
du CIL, par exemple III, et VIII.

(3) Ce titre est donné par une inscription de Tomi (CIL III, 772.)

Syllor
Ejnr.
Hjnyop.
1900
5.

Tribes.

En Egypte, où le mot *lôos* est d'usage courant, la signification est mieux déterminée par des exemples plus nombreux et plus variés : le pays est divisé en nomarchies, celles-ci en bourgs *uûjun* et *lôos*, qui réunis par groupes forment des *toparchies*. Le *lôos* paraît inférieur à la *uûjun* ; mais la *lôos* est au dessus de l'un et de l'autre. De même en Judée la *toparchie* est une circonscription assez étendue embrassant des bourgs et même des villes (3).

La même on ne peut guère fixer entre ces divers termes des limites rigoureuses. *Toparchie* et *region* ne paraissent pas différer beaucoup, et la *region* est quelquefois le district d'une cité, quelquefois simplement celui d'une *uûjun* (4).

Quoi qu'il en soit, on devra admettre que le *lôos*, ou mieux encore la *lôos*, est un territoire complexe auquel ressortissent plusieurs localités, et entre autres les *emporia*. Il était compris lui-même dans le ressort d'une *civitas* ; quant au rapport qui existait

(3) Marquardt, *Staatsverw.*, I, p. 290 et suiv.

(4) *Ibid.*, p. 15 particulièrement, note 2.

Tifos.

entre lui et les *uirpau* ou la *penpouuquia*, on ne peut faire à ce sujet que des hypothèses. Le nom paraît convenir à une contrée encore mal policée et de population peu dense, et désigner une aire géographique.

L'interprétation proposée de *loisapoxos* me paraît préférable à une autre qui s'était aussi offerte à mon esprit, et qui consistait à opposer l'une à l'autre deux classes, les commerçants et les propriétaires terriens: *εμποροποιος* et *λοισαποχος*, négociateurs et possesseurs ou locuplètes (5), comme deux catégories de citoyens: *τροπολας*, *τογευλας*. On sait que les propriétaires qui offraient la caution de bons biens au soleil avaient le privilège ou la charge, comme on préférera, des magistratures et des fonctions. Leur fortune était hypothèque de leur conscience et de leur habileté administratives. C'était précisément le cas à Pize, comme il appert de l'article qui définit les responsabilités des magistrats, et l'interprétation est tentante, mais elle détourne le mot *loisapoxos* de son acception ordinaire et bien déterminée, — qui est

(5) Sur cette opposition, v. Marquardt, *Staatsr.*, II, p. 227.

Deplor
Ej. nr. d. j. n. o. j. e.
1900
Ley. 536-37

Toljos.

précisément celle qui est adoptée dans l'article 3, l. 249—; elle laisse sans titre les magistrats de la colonie marchande de Pizos.

Pour ces raisons, je crois que l'on devra entendre ainsi la volonté du légat: Attendu que les fondations en l'honneur de la puissance divine doivent être relevées aussi par le rang de leurs chefs, j'ai d'abord de préposer à ces emporia nom des «emporiarques» de la classe des démotés, mais des «toparques», de celle des décurions.

Au sur plus, le résultat pratique de n'avoir pour magistrats que des gens solvables est également atteint et par le même moyen dans l'une ou l'autre hypothèse. On ne recrutait en effet magistrats et décurions que parmi les citoyens riches et capables de fournir des gages; le décurionat était un des privilèges, avant de devenir l'obligation et la ruine des possesseurs (1). C'est justement à partir du gouvernement de Sévère que cette corrélation nécessaire s'est établie

(1) Pour ces faits, très connus, je me contente de renvoyer à Marquardt, Staatsverw., I, p. 498, 501, 504, 510-512.

Eylor

Ejnr.

Hynje

1900

Lp. 7

Notes.

entre la propriété terrienne, qui condamne au décurionat, et les fonctions publiques, conséquence onéreuse et les fonctions, inévitable du décurionat.

Après avoir déterminé le titre et la qualité des magistrats, l'édit règle leurs insignes, définit leur autorité, expose leurs devoirs.

Le mot *σημαρτήριον* est heureusement d'une lecture certaine; il désigne un cachet ou un sceau, il répond exactement au latin *signum*; pour le mot qui précède se présentent d'abord deux lectures: *σφραγίς* ou *σφραγίς*, un cachet conféré par lettre patente ou destiné à l'usage de la correspondance. j'avais adopté la première; mais, en vérité, elle ne répond à aucune formule connue, ni à aucun usage, car la collation de l'anneau d'or n'est pas possible en faveur d'une décurion, qui nécessairement le possède(1); ni l'équivalence de *σημαρτήριον* et de *σφραγίς* admissible, pas plus que celle d'*anulus* et de *signum*. La seconde hypothèse

(1) Daxenberg et Jaglio, s. v. *anulus*, p. aureus. p. 297^e et suiv. — Son usage sous l'Empire. On y trouvera l'essentiel dans l'exposé et les renvois.

Σφραγίς
Ép. Nr. 37, n. 37.
1900

Ép. 537-38

Tijfos.

n'est pas conforme à la syntaxe grecque ni justifiée
par une expression latine.

Je propose de restituer uai *δυσωλογέας* (2) *ομπαν* *ἡ*
πα uai *δυσωλογοῦν* (3) et de traduire « leur confé-
rant le sceau et la juridiction d'agent du cursus pu-
blicus ». La juridiction a besoin d'être spécifiée et li-
mitée par un complément qui en indique la portée,
et les deux uai indiquent les communs rapports de *ομπαν*
et de *δυσωλογοῦν* avec le génitif.

On sait que le service des postes fonctionnait en

(2) Le mot *δυσωλογέας* n'est à la vérité, donné ni par le Thesau-
rus d'Estienne, ni par Ducange; mais *εὐσολογέας* est de bon-
ne grécité, autorisée par exemples, depuis Xénophon jusqu'à
Théophraste; et, pour la préposition *δια*, elle est parfai-
tement appropriée à un intermédiaire, à un agent de
transmission (cf. *δυσπυρρῆς*). Il est employé dans deux sens:
celui de secrétaire, répondant au latin *ad epistulis*, et
celui de messager, porteur de dépêches, *labellarius*, *παρ.*
παλοπόπος, *εὐσολογοῦν*, *ἀπρεπασόπος*.

(3) Sur le rôle des agents, chefs des stations, voir Doerem-
berg, *cursus*, p. 1667.

Dejior
Ejnr.

Απυρορ.
1900

Lej. 8.

Tifos

vertu de réquisitions émises par l'empereur, et en son nom par le praefectus praetorio ou le magister officiorum, ou, avec une autorité limitée et en nombre restreint, par les gouverneurs de provinces. Ces réquisitions avaient la forme de diplômes revêtus du sceau impérial (4). Les porteurs des dépêches impériales, agents du cursus, étaient naturellement pourvus de semblables commissions; on les appelait pour cette raison du nom de tabellarii diplomarii (5), qui les distinguait des tabellarii ordinaires, et en faisait parmi eux une catégorie privilégiée (1). Esclaves ou affranchis, ils étaient placés sous la direction d'un praepositus tabellariorum, qui avait sous lui des subordonnés, optiones ou praepositi, et pouvait être

Sejior
Ej. nr. 2711100p.
1900
Ley. 538-39.

(4) Hirschfeld, p. 103-105 et les notes. Plutarque, Calba, 8:

α... τῶν ἰσχυρῶν τοῦ αὐτοκράτορος διπλωμάτων
(cf. οὐρανίου) δόξαν... αὐτῶν ἐπιπέδων ἡγεμονίας, ὅτι οὐκ
αὐτῶν οὐκ ἔστιν αὐτῶν ἀπὸ τῶν παλαιῶν παθῶν ἀναστῆσαι.

Ibid., 3: αὐτοκράτορα οἱ ἐπιπέδων τοῦ πρῶτου ἀποπέδου.

(5) Les agents du bureau qui émet les diplômes sont dits α διπλωματίβυς.

(1) Hirschfeld, p. 105 n. 3 = IRN, 6903.

Tit. 10.

lui-même de rang équestre⁽²⁾.

Pour exécuter leur mission, ils étaient accrédités par leur lettre de service; ils étaient en outre armés de quelque autorité et de certains pouvoirs définis.

Les préposés⁽³⁾ aux mansiones devaient exiger la présentation des diplômes, en contrôler l'authenticité et la date; sans doute ils les timbraient d'un contre-sceau pour marquer leur visa et en constater l'usage. Ils étaient aussi en possession de connaître, signaler et même réprimer les abus: ils jouissaient donc d'une véritable juridiction, en même temps que d'un contrôle administratif. Les chefs de l'emporium reçoivent des pouvoirs égaux à ceux du tabellarius diplomarius ou du préposé de mansio.

L'usage qu'ils en feront doit être inspiré par la modéra-

(2) Hirschfeld, p. 106, 107, n. 21.

(3) Sous les praefecti vehicularum, directeurs des postes à Rome ou en Italie, ou dans les provinces, le service compte beaucoup d'autres agents: uomini qui sursum publico praesunt (C. Th., VIII, 5, 4.); cursuales praepositi (Symmaque, l. p., II, 46). Hirschfeld, p. 101-103.

Sejlon

Ej nr.

Hj nyp

1900

Lej: ?

Tifas.

tion et la justice, exempte d'iniquité et de violence; fidèles à ces règles dans leurs rapports avec les habitants, ils les imposeront à tous, et protégeront contre toute machination perverse les hommes et les propriétés.

Ἡγορνδιῶν désigne à merveille l'abondance des denrées emmagasinées dans l'emporium; et l'on sait par les plaintes fréquentes des populations frontalières, par les constitutions protectrices et répressives des empereurs, par les actes de brigandage racontés dans les auteurs (4) quels abus se produisaient dans l'usage des réquisitions. On exigeait au delà de son dû et se livrait à de véritables pilleries; on n'épargnait ni les denrées, ni le matériel, ni les bêtes, ni les personnes mêmes.

Telle est l'opposition qui doit exister ici: les choses, les personnes. L'article *ἰσὶς* ne peut être maintenu, faute de place; [ἰσὶς] *ἰσὶς*, la restitution d'abord admise et qui impose au mot *ἰσὶς* une acception détournée, foncée, presque

(4) Une partie de la législation relative au *cursus publicus* est destinée à la protection des provinces et à la répression des vexations illicites. On en trouvera un résumé dans l'article *cursus publicus*, p. 1646, 1666 et suiv.

371
Eylor
Ejmr. ἰσὶς.
1900
dey. 539-40.

Πύξ.

inconciliable avec la signification première, celle de privilèges (autorisations) ou immunités, sera rem-
 placé avec avantage par le mot ἀρόπος: l'oeil, une
 fois aidé par la pensée, retrouve une à une toutes les
 lettres.

Σύλλογ.
 Ἑξήκ.
 1900
 Σελ. 10.

Cette correction on appelle une ~~autre~~; aux deux
 compléments doivent en bonne logique répondre deux
 verbes; car les actes de violence diffèrent, selon l'ob-
 jet ou la personne qu'ils frappent. Et, en effet, la pho-
 tographie confirme la lecture de M. Dobrusky ΑΔΙΡΕΙ
 = ἀδυσί[ρ]: c'est l'injustice dont sont victimes les hom-
 mes; les choses sont exposées au vol, au pillage: ΑΡ-
 ΠΑΖΕΙΝ = ἀπράζειν(1) convient au sens, à l'étendue
 de la lacune, aux traces visibles de lettres. On lira donc:

ἀδύσι τῶν ἀδυσί[ρ. ἢ ἀπράζ]ειν ἀπον. πρὸς ἐκείνους. Le mot
 qui suit n'est pas absolument certain; il semble que
 la terminaison infinitive comporte seulement trois
 lettres [AI (infinitif aoriste)]; en tout cas l'article est
 certainement à supprimer, ni la place ni la syntaxe
 (1). voir, entre autres, CIL 4956, pour les pilleries exercées
 sous prétexte de réquisitions.

Πίναξ

ne l'admettent.

Article 2.

Le texte imprimé demande encore ici quelques rectifications: la construction n'en est pas seulement enchevêtrée, mais irrégulière; et le sens obscur qu'on en tire laborieusement ne saurait satisfaire enfin l'accord n'existe même pas partout entre les restitutions et les lettres déchiffrables.

Seylor
Ej. nr. Hypotheses
1900
Sey. 548-44.

L. 231. La lecture de M. Dobrusky ΕΠΕΘΟΜΗΝ doit décidément être préférée à Ισοδορ μέρ; on ne voit sur la photographie ni ι ni ρ ni ε.

La ligne 232 débute ainsi ΕΥΜ ΘΥΛΕΥΕΙΝ—cf. Δο. ΑΡΥΝΕΙΝ, où l'on n'hésitera pas à reconnaître l'infinitif actif ou futur de verbe ομυβορσειω: ομυβορσειεύ; ομυβορσειόειν.

L. 233-4. La fin de la ligne a été imparfaitement lue par Dobrusky, comme dans le Bulletin. Il n'y a après ΓΕΙΘΟΝΤΑ ni Γ ni Δ. mais bien ΠΕΙΘΟΝΤΑ ΕΝΤΡ.

230 ΓΡΟΣΤ ΕΙΝΑΙ ΕΥΔΑΙΜΟΝΕΣ ΕΡΑ
ΤΑ ΕΝΤΡΙΑΕ ΠΕΘΟΜΗΝΑΝ ΔΡΑ
ΕΥΜ ΛΕΥΕΙΝ ΕΥΔΟΚΙΜ ΘΝ

Πίφος

Τ ΚΩΝΓΕΙΘΟΝΤΑ ΕΜΠΟ
 ΚΑΝΕΤΟΤΚΙΖΕΙΝΕΙΣΤΑΥ
 235 ΤΑΤΑ ΕΜΠΡΙΑΚΑΙΑΥΤ ΔΕΤΕ
 Τ ΝΔΕΤΘΕΒΘ ΛΟΜΕΝΘΕ
 ΕΚΟΝΤΗΝΤΘΤΟΓΟΙΕΝ

Dejlor

Ejnr.

Hjnyre.

1900

Ley: -'!

On obtient ainsi une phrase simple, normale, claire:

Πρὸς ε[ο] (1) ἔσται ἀδάμιορ ἐδέρα τὰ... (2) ἐκαστοῖα, ἐπέδα
 μιν (3) αἰῶρα οὐρανοῦ ἐσσεύ (4)

(1) On ne distingue pas ce qui suit le Τ, ο ou ε.

(2) Je doute de τὰ, car ce pronom est partout ailleurs accompagné de l'article.

(3) ἐπέδαμιν = ἐπέδαμιν (?) La confusion des deux lettres est facile avec l'ε lumineuse (οε); ou bien ἐπέδαμιν a pu être pris pour une forme d'imparfait par un traducteur ou un lapicide qui n'étaient pas impeccables. Je ne crois pas devoir retoucher la forme à ἐπέδαμιν = solebam; outre le manque d'augment, l'interprétation et la construction même deviennent avec ce mot difficiles. On ne supposera pas nom plus [ἐ]πέδαμιν, je pouvais, imparfait fautif (sans augment) d'une forme insolite ἐπίδαμιν.

(4) ou οὐρανοῦ ἐσσεύ (?).

Notes.

εἰς τὸν ποταμὸν [les écs] (5) εἰ [ür] (6) αὐτοῦ τοῦ αἰσθητοῦ
 ἐπιπέπλον [ère] καὶ μελοποιεῖν εἰς ταῦτα τὰ ἐπιπέπλον καὶ αὐτὸν
 ἐπὶ τῶν εἰς [αἰ] εἰ [ür] ἐπὶ τοῖς τοῖς ποταμοῦ αὐτῶν.

Seylor
 E. J. n. r. App. p. p.
 1900

a Je donnai commission à un homme (de confiance)
 de réunir en conseil les notables des bourgades . . . ,
 pour leur persuader de se transporter à fin de com-
 merce dans ces emporia, et moi-même j'ordonnai que les
 colons volontaires de cette classe

Lej. 541-42

Les privilèges dont il promet l'octroi sont la dispense
 des fournitures de blé à Rome (1) et l'immunité des corvées
 suivantes: εἰς τὸν ποταμὸν (2), εἰς τὸν ποταμὸν (3),
 (5) qui n'est pas visible sur la photographie.

(6) Le mot n'est pas lisible, mais ce n'est sans doute pas εἰς.

(1) L'expression εἰς τὸν ποταμὸν répond à circa annonam, voir le
 mot dans Daremberg et Saglio.

(2) voir les Indices du CIL, p. ex. III, 7404; «burgum of de-
 fensionem r. p. extruxit labore militum», — 3385; «ripam
 omnem burgis munivit», etc., ou simplement ceux de Wil-
 manns. On appelle du nom de burgus des postes frontières
 confiés à la garde de soldats vétérans, établis dans une
 maison, avec leur famille, pourvus d'une concession de

Tijes

c'est à dire la culture des terres annexées aux burgi et attribuées aux habitants des burgi, sous condition d'entretien perpétuel; le service des garnisons; terre imprescriptible et inaliénable, à charge de défendre et cultiver leur domaine. Le territoire atteman au burgus s'appelle burgarius tractus. La population civile est naturellement dispensée de ce service militaire. Daramberg et Saglio, s. v. burgarius.

La jouissance, à ce prix, est héréditaire, et c'est ainsi que les burgi devinrent des centres permanents d'habitation et quelquefois des villes.

(3) *Appos* est le nom par lequel les Perses désignaient les courriers. Le mot avait persisté jusque dans le service des postes romaines. L'adjectif *apposus* et s'applique au personnel et au matériel. Le neutre substantifié *apposior*, équivalent du latin *angaria*, est en particulier réservé au matériel roulant du camionnage (*angariae, thedæ parangariae*). Daramberg et Saglio, s. v. *cursus publicus*, p. 1646, 1658 et suiv. C'est la prestation des chars et des bœufs pour les traîner.

Eylion

Ejiv

Hypog.

1900

Ley. ?

Tijes

la fourniture des équipages du cursus publicus (4).

Les colons en sont dispensés, en raison du service spécial dont ils sont chargés par compensation, afin qu'ils soient disposés à en accepter le fardeau et capables de le supporter. Leur rôle propre est d'approvisionner la mansio de Pizos pour le bien des armées en marche, des empereurs, gouverneurs, ou courriers en voyage.

Ces immunités sont accordées pour le présent et l'avenir à ceux qui habitent ou habiteront, *ενοικιολογῶν* (*l. 245-6*); elles sont transmissibles par héritage, ainsi que le prouve la formule *υπονομία* (*l. 164*), en tant que les héritières restent dans les conditions d'habitat et exécutent eux-mêmes le service dont ces avantages sont le prix.

L'hérédité des charges et des immunités corrélatives est dans l'esprit de l'administration impériale, surtout à assurer le bien-être de Rome en les y attirant. La *maxime*, Alex. Sev, 22, 1: «*Negotiatoribus ut Romam volentes concurrerent maximam immunitatem dedit*».

Sejior
Ej nr. 477 n. 1900
Sej. 542

partir du III^e siècle. Il faut d'ailleurs des avantages précis et un long espoir pour décider les gens à un établissement nouveau et à une entreprise chanceuse; et la fondation, d'autre part, n'a de raison d'être que sa perpétuité.

De l'or
Ejux.
Hjnyox.
1900
Ley - 3.

Après les prescriptions relatives aux magistrats, aux habitants, l'édit passe aux constructions du marché.

Article 3.

Ainsi que nous l'avons remarqué, les bâtiments précèdent la colonie. L'empereur les a fait élever à ses frais, ou à ceux de la province, dans les localités qu'il a choisies, et par la main d'œuvre légionnaire, sous la surveillance d'un *inquinus*, c'est à dire de l'officier que les inscriptions latines relatives à des travaux publics, de voirie en particulier, désignent par les mots *curans* ou *curam agens*. Les constructions sont complètement achevées, dans le détail de leur décoration (*lealoppua*), aussi bien que dans le gros œuvre (*ousoprua*); elles sont de plus pourvues de tout le matériel nécessaire (*xnodua*), mobilier et objets divers

d'usage et de commodité, *supellex, commodum* (1).

Les monuments cités sont de deux espèces : *σπαλαιὰ* (2) et *βασίλεια* (l. 252), palais destinés aux empereurs ou gouverneurs en tournée (3) et que les Romains appelaient *praetoria*; bains, accessoire indispensable de la halte et de l'hôtellerie, pour le bien-être du voyageur (4).

Le *curator* chargé de la construction en reste responsable jusqu'à la constitution de la colonie; il en fait

(1) *Ἐπιούσιος* objet d'usage. *Commodum* répond exactement à *ἔπιος*, soit qu'on le prenne au sens de commodité, utilité, avantage, ou au sens de prêt. — C'est tout l'ensemble des accessoires mis à la disposition du client.

(2) *Wilmanus*, 2779. Annonce d'un *balneum*, où *omnia commoda praestantur*. — Cf. *ibid*, 695: *instrumentum tricliniorum*.

(3) Cf. ci-dessus, p. 529-30, *Plin.*, *HN*, VII, 20 (pr. *divi Augusti*).

(4) On trouve des bains jusque dans les camps. *Juruy*, *Hist. des Romains*, VI, p. 42, 43, 83 (en Bretagne, dans le *Nauran*); à Rome, au nombre des vigiles, on trouve un *balneator*, ou *balneis* (*Wilmanus*, 1499.).

Théop.

Théop.

1900

Lej. 543-44

Tijps.

alors remise aux chefs de la station, les *l'israpxoi* et *tylior*
 les *eviolodiquoi* *olpaluila*. La remise se fait solennel- *tyjwr.*
 lement et minutieusement, à la suite d'une inspe- *tyjnyge.*
 ction générale et conformément à un état de lieux, *1900*
 à un inventaire détaillé, mis par écrit, signé des inté- *Ly. 544.*
 resses, qui spécifie exactement et limite à la fois
 leurs responsabilités.

Article 4.

La qualité des *l'israpxoi* (1) a été indiquée ci-dessus:
 ces magistrats ou fonctionnaires sont des *decurions*, et
 nous voyons en effet que c'est aux villes qu'incombe
 l'entretien des stations postales; aux *decurions*, la fon-
 ction de chefs de stations.

Il n'est pas douteux que pour *eviolodiquoi* *olpaluila*
 il ne faille entendre les *stationarii milites* (2).

(1) *Darernberg, cursus*, p. 1649-50, 1653-4, 1661-2. Cf. *curialis*.

(2) Les *stationarii*, soldats détachés dans les stations, furent
 avec les *speculatores*, *stratores*, *frumentarii*, les premiers
 agents de la poste impériale, inspecteurs des relais et man-
 siones, et agents de police, remplacés plus tard par les
agentes in rebus, et *curagendarii*, *curiosi* (*Darernberg*),

Stifos.

Toutefois il ne laisse pas d'être surprenant qu'aux lo.
 ἀρχαί, c'est à dire à des magistrats, on adjoigne et pa-
 raisse éгалer de simples ἀπαύτωλοι; il ne l'est pas mo-
 ins de voir le mot ἀρχαί substitué à celui de ἀπαύ-
 τωλοι et que des hommes ayant mêmes fonctions et mê-
 mes charges soient traités ici de soldats et là de chefs.
 Cependant on remarquera que le mot ἐπιτάκτωροι joint
 à la qualité de soldats indique une certaine prééminen-
 ce, et que ces préposés aux stations, pourvus d'une au-
 torité, doivent aussi être en possession d'un grade. En
 effet, nous voyons que les agents des cursus étaient re-
 crutés, au militaire, parmi les cohortales du procon-
 sul, ayant rang de centurions, et au civil, parmi les
 décurions. Il y avait donc un double service, ou un
 cursus publicus (p. 1648, 1652). Ils ont, par suite du rôle
 de police et de la surveillance qui leur appartient, une
 autorité définie, une juridiction. Aussi sont-ils pris
 parmi les officiales, les cohortales: ce sont des centurions
 des primipilaires (ibid., p. 1668). Sur les stationarii, cf
 Jullian, Les transformations politiques de l'Italie,
 p. 59-60.

Jyllior
 Eymr. 1777
 1900
 Ley. 544.

Bijfs.

double système de recrutement, civil et militaire⁽¹⁾: D'après l'édit de Pizos est sur ce point confirmé par les autres sources d'information, bien qu'elles soient généralement plus récentes.

La responsabilité personnelle et pécuniaire encourue par les magistrats et officiers, le cautionnement qu'ils donnent en se portant garants pour la communauté — *αἰλοῖς ἰσοβίῃ παρὰ* ⁽²⁾ —, en prenant tous les risques à leur compte personnel — *ἐπὶ ἰδίῳ κερδαίῳ* ⁽³⁾ —, en engageant tous leurs biens — *ἐὰν ἰδιοχώρα* —,

(1) Wilmanns, *Exempla*, 2871. Lettre pour réprimer les abus de pouvoir et les voleries des stationarii. Ils sont associés, comme ici, à des magistrati.

(2) Accentuez *αἰλοῖς* et non *αἰλοῖς* comme le porte le Bulletin.

(3) L'emploi du mot *κέρδαίον*, pour exprimer la responsabilité, est de la meilleure langue grecque. *Periculum* n'est pas moins de *ἔκλειον* dans les formules juridiques.

Dig., L, 4, 1, 1: *ab istis (decompromissis) enim periculo ipsorum (= ἰδίῳ κερδαίῳ) exactiones solemnium celebrantur.*

Tribes

ne sont pas non plus faits nouveaux (4). C'est un cas particulier du régime tyrannique et onéreux imposé aux décurions; et, pour le dire en passant, cette préoccupation fiscale semble avoir guidé le choix du légat, non moins que le souci déclaré de rendre les magistrats de l'emporium dignes de l'empereur qui l'avait fondé.

La responsabilité même est douteuse, comme l'état civil des magistrats, qui appartiennent à la fois à deux groupes: l'emporium et la civitas à laquelle celui-ci (4) Noisquard, *Historia*, I, p. 498. La loi de Malaca prescrivit déjà l'engagement des praedia et l'hypothèque sur les praedia. Dig. L, 4, 14, § ... ad honoribus, sive muneribus gerendis ... consideranda persona est ... facultates etiam an sufficere ... possint. Le sens sénatorial est une sorte de cautionnement. — La même responsabilité pécuniaire existe déjà d'ailleurs dans les constitutions helléniques, elle est rendue effective par les mêmes garanties réelles. Les biens, la *visiojoria*, sont durant toute la durée de la fonction comme hypothéqués, *visiojora*.

Bylior
Ép. 177
1900
L. 545.

Tijds.

est attribuée, ou celle dont ils sont eux-mêmes originaires. Cette situation est normale et rigoureusement conforme aux données que nous possédons sur la condition des lieux dits attributaires ou contributeurs⁽⁵⁾ et sur les obligations des incolae et des originaires⁽¹⁾. Incolae (ironuorles, meloncuorles), en tant que résidant à Pizos, ils restent cives de leurs cités d'origine (vojias).

L'amende envers l'emporium est fixée au quadruple du déficit, s'il s'en produit. Le mot lepaugdoror est restitué; mais il peut s'autoriser et de la longueur de la lacune et du taux formel d'amendes⁽⁵⁾ Sur les communes de pendantes ou indépendantes, voir Marquardt, Staatsverw., I, p. 3, 4, 15-16.

(1) Marquardt, Staatsverw., I, p. 465-7 et en particulier p. 467, n. 1. Gaius, Dig. L, 1, 29; Cod. Justin., X, 38, 1: « cum te Byblium origine, incolam autem apud Berytias esse proponas, merito apud utrasque civitates muneribus fungi compelleris ». — Cf. Marquardt, p. 473, et voir ci-dessous les remarques géographiques.

Defflor

Ejnr

Hjnyop.

1900

Ley, 5-16.

Thés.

analogues (2).

La responsabilité court du jour de la prise en charge jus qu'à celle de la remise, qui vaut décharge.

Sans prétendre avoir triomphé de toutes les difficultés de lecture, ni résoudre définitivement toutes les questions de droit ou d'histoire que présente l'inscription de Pizos, on peut affirmer que, intéressante par la précision rareté en tant qu'édit d'un légat, elle apporte sur l'organisation de la province de Thrace et en général sur le service du cursus publicus dans les provinces frontières des données nouvelles et curieuses.

Thés.
Ej. nr. 27, 1900
1900

Leg. 546.

La liste des habitants mérite aussi une étude et cela à plusieurs égards. Les noms propres de personnes ou de lieux sont, dans notre ignorance de la langue thrace, nos principaux éléments d'information.

(2) Lamprière, Alex. Sev. II, 4: « cetera sibi habituri, si bene egissent, in quadruplum reddituri, si male, propter condemnationem ». L'amende du double est fréquente dans les cités grecques.

Notes.

(3). La forme des noms est, sur la qualité et la condition des colons, sur l'état même de la province, une indication d'autant plus précieuse qu'elle est plus exceptionnelle. Enfin, il vaut la peine de rechercher ce qui peut être ajouté à la connaissance très insuffisante de la géographie thrace.

Sejlon
Lj nr.
Hj nro.
1900
Lj. 124.



(3). voir à ce sujet: Dumont-Hornolle, p. 539, et les articles de Tomaschek et de Pauli qui y sont cités, plus les travaux postérieurs de Tomaschek dans les comptes-rendus de l'Académie de Vienne. M. Dobrusky a aussi soigneusement relevé les éléments de l'onomatistique thrace dans le Sbornik et à plusieurs endroits de ses « Matériaux ».

Tobias.

Recrutement de la population.

Remarques d'onomatistique, d'histoire et de géographie.

La liste des noms propres de Pizos a été dressée par M. Dobrusky; il n'y a point lieu de la refaire; mais je n'ai pas toujours lu comme lui et je dois justifier les leçons que je propose. Quelquefois aussi j'aurai à corriger les leçons mêmes que j'avais d'abord adoptées. Je me bornerai à ces remarques et à l'indication des racines nouvelles contenues dans cette série onomastique. Les noms sont disposés par ordre alphabétique. J'ai tenu compte, à l'occasion, des noms du second catalogue (p. 525).

Adis (l. 18) — Do. Adis (1). — Cf. l'ethnique Adriaporos, DH suppl. C², et la forme latine Adrys (de Vit, Onom. s. v.) du nom phrygien Adis ou Adis.

(?) Apauévov (l. 59), composé de uévov, élément bien connu, et apa qui se retrouve dans des noms phrygiens Apai-ov, Apafes, homme et ville. Leçon probable tout au plus, formée du rapprochement du nom et du patronymique, tous deux incomplets. La lecture est, je l'avoue, extrêmement

(1) Ptaope, de Edif., écrit Adriapor le nom de la ville.

Gylion
Eynn. Apnyge.
1900
Lij. 547.

Tijes

douteuse, on ne distingue que... KE... APAKION; et avant KE il paraît manquer seulement une ou deux lettres au plus, l'espace étant limité par un défaut de la pierre.

Dylion
Ejnr.
Hjnyop.
1900

Bardouciyas (l. 101) — Do. Bardouciyas, d'après AE-MOE, 1891, p. 29, n. 28. — Nos copies donnent BAIITO; la photographie autorise presque également les deux lectures; elle ne permet pas, en l'absence de barre oblique, de lire Barlo, cf. Barlios, peuplade thrace (Et. de Byz., s. v.) Pour Barlo, cf. BATTZYXA (D. H., p. 412, n. 86^b) — Quant à Barlo, Pauli, parmi les racines thraces, cite basta, qui signifierait maison. — uayas élément connu en composition; Budruciyas, Teruciyas, etc.

Lg. 548.

(?) Bebois (Carasura 59) est douteux.

Budins (l. 15, 19), gén. budinios — cf. Budaj, gén. ā. C'est à tort que le nom est restitué l. 17; la lettre initiale est un L, gravé en surcharge sur une lettre à barre médiane + : Ludaj ou Le[^v]daj.

Budruciyas (l. 110), — Do. Budruciyas — .

Besosa [é]pans, Besoderins, à substituer à Besospalins et Besouerins (l. 77, 170), tous deux dérivés de l'eth.

Πίλος

nique thrace Βέρος + έρός, cf. Βασέρδος, DH, n. 26.

Βιπίλος (l. 16). Βιπίλος, Βιπίλος (1), où entre peut être le préfixe βι, cf. Βιβαδος, Βιβίν, Βίρα, noms géographiques thraces (Et. de Byz., s. v.)

Βφιόλα (Carasura, l. 55).

Βόρος (l. 19, 74), gén. Βόρος. Tomasch. Βόρος, cf. Βόροραπα (Procopé, de Ad., VI, 305, 21), Βοιδόραπα (l. 189), πόρτερησε et τούριθ thrace.

Βορρεϊπας (l. 128) Γο. Βορρεϊπας — composé de Βορρ; cf. les noms d'hommes réquies au mot Βυρι, DH, p. 551, et les noms géographiques au mot Βορρβένιουρ, DH, p. 499, auxquels on peut ajouter Βορρβίδος (AEMC, 1894, p. 196, n. 64), Βορρβένιουρ, DH, n. 113^{no}, et comme noms de lieux Βορρβίδος (AEMC, 1896, p. 237, n. 1 — cf. Βυρβιδίους), Βορρβένιουρ, et Βυρβιδί(α) (CIL, VI, 2799 — cf. Βυρβιδίτα). — πειπας = uoyas aduici au contact du p(2).

Βορρβένιουρ (l. 45) — Γο. πειπας — est une erreur: il faut lire Βορρβένιουρ, composé nouveau de deux éléments (1) Βιπίλος est la forme de nominatif donnée par le catalogue de Carasura (l. 56).

(2) l. 106. Corriger Βορρβένιουρ, faute d'impression pour Βορρ.

Σελίον
Εγν. Αγγλο.
1900
Σελ. 548.

Bijes.

bien connus.

Bpajferis (l. 44) — Do. Bpajferis —, nom connu (DH, ^{Bylion} ^{Ejrv.} n. 50) lecture incertaine [RIZNEOE — A Carastura (152).] ^{Bylion}

Bpivaifus (l. 55, 156, 270) — Do. Bpivaifey — Bpivaife. 1900
 pus (l. 70(2), 126, 147, 197, 274) — Do. Bpivaifepny (DH, ^{Bylion} ^{Ejrv.} 61, p. 352). — Pour les éléments divers soit ou ^{Bylion} ^{Ejrv.}

jeoms ou jeoms, cf. les noms thraces: Aulusis (DH, p. 545);
 Bpivaifis, variante de Bpivaifas (BCH, 1897, p. 135, n.
 24); Lopaifey (Piaz, l. 27) — Lopaifus, nom grèce (Dion
 Cass, XLI, 26) — Turazis (FMOE, 1891, p. 447, n° 13);
 Bazis (CIL, III, 3202); Injus (DH, 111); Kelpnifey (DH,
 113, p. 470); Ipaifey, Psoifus, Nijuoifis (CIL, II, 694); Zal-
 moxis (Pauli), exemples réunis dans DH. — jeoms se re-
 trouve par exemple dans Iaxieris (AEMOE, 1886, p. 212).

— L'élément commun Bpi, Bpiv, Bpiv(?) certainement
 thrace: cf. DH, p. 551 au mot Bpifefus, ~~bouge~~ ^{th.} Bpi-
 déms (i. id., n° 59?) Brigo (n° 114, p. 474); Bpifefus, bouge
 thrace; Brigantius (CIL, VI, 2807). Cf. les racines Bpiv
 ou Bpov.

Bijus (l. 13, 150, 45) — Do. Bijus —, gén. Bijov; cf. en
 latin Viset et Byzens; variante de Bijus, fondateur

Bifos.

de Byzance, et Bifos (Dh, n^o 113^a 5, 20).

Tijavpis (l. 58). Éléments: j'y encore inconnu en Thrace; avpis, cf. Avpis = Avpis ou Avpis, Dh, n^o 62¹⁷, p. 361), Inavpis (Dh, n. 69, p. 379).

Tijn, nom de femme (Carasura, 54); cf. Tifos (Et. Byz., s. v., qui remarque que B et T alterment souvent = peut-être Bifos), Tjis (Ptolémée, IV, 5, 6),

Tajipais (l. 113) — Do. Tajipais — ; Tajn'opis (l. 73); Tajn'opais (l. 168). — Éléments communs: Tajn — cf. Tajajepos (Latyschev, Inscr. du Bosph. Cim., II, p. 40), Tajalopba, ville thrace (Procopé, de B. d., 305, 17). Éléments variables: avpis, opais (1) connus; jais, nouveau, contient le thème jai, de Zalmoxis (Porphyre, Pythag. 4 = Taj-jos, Tapa apulov, ou Tef: Apofejpens (Dh, p. 543), Tajn'ejpos, (Dh, 112), ou cej: Ai joi opais (Dh, p. 545).

Tajpovb... (?) nom de femme (Carasura, l. 57).

Tajferis (Carasura, l. 60 et probablement 45, 61).

(1) Tajn'opais est un nom régulier et connu, la lecture n'est pas cependant tout à fait certaine: NATHTPA-NIE donnerait plutôt Nain'opais.

Tylion
Ejnr. Hynop.
1900
Ley. 549.

Thifos.

Thacouérions (l. 166) — Do. Thacouérions — ; Thacouérioupis. Thylor
 (l. 60). Eléments, outre uerions et oupis, di-ac-uou — Eynr.
 Di-badris, — oupas (l. 49. 54 ; cf. autres exemples de Hynop.
 ce préfixe DH, p. 552) — Thodns (Sbornitz, 1894, p. 78, n. 1900
 5), Adula (Tomassch.). — uor : Paicouérioupis. Ley. 549-
 Thprouéidos (l. 106, 274) — à restituer sans doute l. — 50
 143 (2) Thprouéidos (l. 139, 175).

Thifos (l. 16) est nouveau. A. comparer Thidiges (DH, n. 113, p. 470) et peut-être Thidas (DH, p. 552, et Tite Li-
 vre, XI, 22, 24 ; XII, 51, 58, nom d'un Péonien).

Thifos (1) ou Thifas ou Thifos. (l. 104) Les noms thraces
 commençant par Th ne sont pas rares ; Thifos, Thifex, Th-
 diporis (DH, p. 552). A substituer au nom grec Thif [v-
 u]os, que l'on avait suppléé d'abord.

(2) ΘΗΛΕΟΛΑ τος — Do. Thynnoïcos, forme suspecte au
 lieu du génitif usuel Thynnoïcos, et peu conforme aux
 traces de lettres. Nous avons restitué d'abord Th[ynnoïcos]
 lov(?) ; la fin peut donner les terminaisons ΕΤΟΥ, ΠΙΟΥ,
 ΕΤΟΥ.

(1) La place suffirait pour un nom plus long ; mais il sem-
 ble que l'espace où la pierre est endommagée n'ait pas été occupé.

Ibis.

Irboucyas (l. 139) — *Do. Irboucyas* — ; *Irboucyas* (l. 77 et *Carasura*, 56); *Irboucyas* (l. 82, 102, 104, 108, 115, 117, 124, 130, 172, 179). Séparant les éléments connus *juis*, *ogyis*, *l'pajis*, reste *Irbou*, cf. *Irbibolod*, *Irbijjn* (DH, p. 552 d'après Pauli), et peut-être *Irbou*.

Eolovis (l. 35, 38), gen. *Eolovis*; *Eolovis* (l. 31, 34, 46, 136, 140); *Eolovis* (l. 141) *Eolovis* (*Carasura*, 62); *Eolovis* (l. 55, 62(2), 92, 118). Élément commun à *ole*, *éoln*, *éolou*, qui comporte peut-être aussi la variante *epta* et *ipta* (DH, n° 12, p. 325 et p. 552; cf. index des noms propres). Éléments variables *uepous*, *vis*, *ogyis*, *l'pajis*.

Irbijjn, nom de femme (*Carasura*, l. 51).

Irboucyas (l. 26), cf. *Irboucyas* (DH, p. 553).

Kapouros (l. 36) ou *Kapouros*; cf. *Kapouros*, fille de Valens (Théophraste, I, p. 88, l. 16). Élément *uap*; cf. *Kapouros*, *Kap-ous*, *Kapouros* (DH, n° 26, 112^a, 110^b 16).

Kyros (l. 16, 73, 100, 109, 119, 143, 172, 178), malgré sa ressemblance et peut-être son assimilation voulue
 (2) l. 62 *Eolovis*, le N omis. L'apparente ligature *bo* n'est ici ni un N lié ni un Y, mais simplement un faux trait.

Irbou
 Ejn. d'jn. ogy.
 1900
 Ley. 550.

Tobias.

avec le latin Celsus, n'est sans doute qu'une variante. Deplor
Ejpur.
Hjpyop.
1900
orthographique de la racine thrace $\kappa\epsilon\pi\sigma\sigma$ ou $\kappa\epsilon\pi\sigma\epsilon$ (M. p. 554). Cette hypothèse est corroborée par le composé $\kappa\epsilon\pi\sigma\sigma\lambda\alpha\upsilon\sigma$, si l'on a bien lu (l. 95).

$\mu\omicron\nu\upsilon\alpha\beta\iota\omicron\rho\upsilon\sigma$ (l. 54). — Do. $\mu\omicron\nu\upsilon\alpha\iota\alpha\omicron\rho\upsilon\sigma$, même nom Ej. 500
-554
Borzik, 1894, p. 77, no 3. Éléments connus: $\mu\omicron\nu\upsilon\alpha$ - $\beta\iota\omicron$ - $\rho\upsilon\sigma$, cf. $\alpha\omicron\rho\upsilon\sigma$, $\omega\omicron\rho\upsilon\sigma$. L'élément $\mu\omicron\nu\upsilon\alpha$ est de beaucoup celui qui tient la première place dans l'onomatopée de Pizol, comme aussi dans le catalogue de Carasura. $\mu\omicron\nu\upsilon\alpha\alpha\omicron\rho\upsilon\sigma$ (l. 27, 50, 52, 63-66, 90(1), 94, 103, 109, 110, 154, 177, 195, — cf. Carasura 36, 66).

$\mu\omicron\nu\upsilon\alpha\iota\lambda\alpha\upsilon\sigma$ (l. 13, 14, 18-21, 27, 29, 30, 32, 33, 37-41, 43, 44, 46, 57, 62-64, 69, 74, 83-87, 95-98, 110-115, 120, 127, 123, 141, 146, 163; 173, 186, 189-190. — cf. Carasura 27, 49, 62, 65).

C'est encore lui peut être qu'on trouve, sous une forme (1) l. 90. A la révision, je distingue $\mu\delta\upsilon\kappa$ $\rho\iota\epsilon$ -L. $\mu\delta$, est encore à ajouter à la série des composés de $\mu\omicron\nu\upsilon\alpha$.

Pur occasion, je signale à la l. 91 une correction légère; on doit écrire $\mu\delta\kappa$ $\iota\omicron\rho\iota\Gamma\Delta\iota\epsilon\epsilon$

$\Lambda\Phi$ HN Γ

Tifas

zo manisée, dans Mouuaros, assimilé au nom latin
Mucianus (L. 115, 195, 196).

Mouusarinos (L. 200) restitution à abandonner
(cf. ci-dessous les remarques sur les noms romains).

Harlay (L. 78). — Cf. le féminin. Harla (DH, n° 100^d)
Il semble qu'après le ζ final, on distingue encore une
lettre et un κ ; mais on ne peut rien affirmer, ni trouver
un nom approprié.

Haros (?) nom de femme (Carasura, L. 49).

Héris (L. 107). — Éléments: je, cf. Héryas (DH, p. 556),
Pescuturme (CIL, III, 1495). — dit, cf. Héris, Bédris.

Ladros (L. 84). ΜΟΥΚΑΤΡΑΝΙΕΛΑΘ. . $\delta\zeta$, d'après nos
deux copies — Do. 49 [sic], sans tenir compte ni du signe
initial, ni de la ligature $\delta = \alpha$. — Génitif Ladrosas, cf.
Berdros Ladros et le composé Ladrosieris (Tomasschet)
pourraient des variantes orthographiques du même nom.
— A Carasura, Ladros (L. 30).

Lapas (L. 33, 118, 119, 177) — génit. Lajou (L. 114, 137, 145,
165) et Lajous (L. 108. cf. BCH, 1897, p. 130, n. 15, à Bes-
sa para); et son composé Lajouipays (L. 133) — Cf.
Lalica (Pauli) A Carasura (L. 50).

Tylor
Ejnr. Hjnopp.
1900
Ley- 551.

Lijos.

Lidās (l. 17. — lu Beidās) ou Lidās; cf. Leuthes, Sitas, Sitalces, Lailis (DH 61²²). Lijior
Lijur.

Lidējas (l. 59), composé de oēvd = frondeur, d'après Tomaschek Lidāns, — et de ueyas, dont le cappel est tombé au contact du θ. Lijopp.
1900
Lij. 552.

Lidūois (l. 45). — Do Lijūois, — composé de oēdi = rudi, pureté d'après Tomaschek: Sudius, Lidūias, Sudicenti-
nus (DH, Index des noms, et p. 557) — et de uois = mund(?)
des noms propres gœthi, cf. Lidūoirōs (Malchus, FHCIN,
p. 126, fr. 18).

(?) Lidōas (l. 198). — Il est difficile, j'en conviens, de retrouver ce nom dans les traces des lettres visibles ΕΤΘ.

Loupā (l. 122) gén. Loupā; Loupis (l. 68, 70, 78). — Cf. Surus (DH, no 114¹, 114², 117⁴⁶) — et le composé Dioupas ou Dioupas (l. 54). La racine sur, ooup = fort, selon Tomaschek, dont soup n'est peut-être qu'une variante; Loupris (Störnit, 1894, p. 88, n. 55), Loupafes. Loupajōns, épithète d'un dieu (DH, no 2, p. 323) — Loupajōns, Surgasteus (AEMOE, 1892, p. 107, no 56).

Tijās.

Cette longue série de noms prête à quelques remarques; elle fournit un certain nombre de racines nouvelles, qui, ont été signalées en leur lieu: la valeur en est malheureusement diminuée par l'ignorance complète où nous sommes de leur signification.

On remarquera que les terminaisons des noms propres sont en as, ns, us, is, os, vs: elles permettent de composer avec un même radical un groupe de noms divers: Budaś, Budańs, Budaśs, Budaśs, Budaśs, Budaśs, Budaśs, Budaśs, etc.

L'équivalence des voyelles et consonnes entre le grec et le thrace ne pourrait pas avoir été établie d'une façon tout à fait rigoureuse: on écrit *đordas, řordas, usions, řordar, řajas, uđjas, řis et řis.*

Les lettres *đ* et *ř*, en particulier, ne se distinguent pas absolument, *đ* et *đ* se suppléent, *đ* et *o* font de même.

On semble hésiter dans la transcription entre *u, v, n*, ce qui peut être un phénomène d'iotacisme; mais *vet* ou sont aussi parfois confondus.

a et *e* alterment dans les radicaux, *đajpo* et *đajpo.*

Je lior
Ej m. Ajjjajp.
1900
Ley. 552

Noms.

Par malheur, on peut toujours se demander si ces variantes portant sur la transcription ou atteignent, à travers elle, la langue thrace elle-même.

Les observations statistiques ont plus de portée.

Les noms grecs sont relativement en petit nombre: en réunissant noms et patronymiques, on ne trouve que les suivants:

Αλιόνας (l. 52), Αγγελόπουλος (l. 134, 184), Αρξέτας (142), Δουδοίνας (108), Εργαίνας (107), Κασάρας (142), Νουοκίνας (90), Πίλωνας (185) deux fois répété.

Γουρσίνας (l. 53) nous a paru devoir céder la place à Γουρσίνας, Διδάνας à Γιώνας (104), Δουρίνας est peut-être plutôt Διορίνας (137).

Νουοκίνας ne se répète pas comme nous l'avons indiqué: ce patronymique semble être précédé d'un nom terminé en Α[ε].

Soit 10 noms ^{certain, et au} ~~possibles~~ ^{total} maximum 13 possibles.

Les noms romains sont au nombre de 21 au moins:

Αντωνίος (l. 193) deux fois répété, Αρριπίος (?), Δο. Α. τρειπίος — ou τε. . . ίος (124), Ακυιλίος (192, 196), Αυρηλίος (121) Αυρηλίος Αντίος Τίτος (175), Φλαβίος (200),

Σελίος
Εγν.
Εγν.
1900

Σελ. 557.

Titos.

Toulios (181, 184) Marcellus (116), Rusticus (164), Labi-
nus (67) deux fois répété, Secundus (69, 116 - Δο Γε [nuici] πο
- ΓΕκ Δδ), Scaurianus (l. 26) deux fois répété, Vale-
rius Rufus (194, 198), Valens (197) deux fois répété.

On y ajoutera : Mucianus, Celsus, peut-être noms
thraces simplement romanisés.

Crescens (l. 35) me paraît rentrer dans la même
catégorie : ce surnom, fréquent chez les Thraces,
pourrait bien n'être qu'une sorte de calambour par
à peu près entre le surnom romain et le nom thrace.
Répétons : la transposition du p est un phénomène assez
commun dans toutes les langues et les terminaisons ns
et ens sont équivalentes (ovajns = Valens) : on obti-
ent ainsi l'égalité kpeons = Crescent.

Le surnom Titus porté par Avidius pourrait aus-
si être rapporté à une racine thrace (Dh, p. 557 *δωϊν*).

Dans la liste des *τίτλοι ἀνιπλοῦ* deux noms, rom-
mains sans doute, n'ont pu être déchiffrés ; voici
la copie :

ΛΕ ϞΦΟΓΕΤδ

ϞΦΛΕΤ-

ΦΛ. ΜΙδ κ' ΑΝΟΓ

. οφαι Τ

Φ (αβος) .. ουε[ρι]ανός (?)

Σελίον
ἔγν. Ἄγγλορ.
1900
Σελ. 553.

Thios.

Le total sera ainsi porté à 35.

Le proportion sera, par rapport à l'ensemble de la liste, formée de 345 noms environ: $\frac{1}{54}$ à $\frac{1}{26}$ pour les noms grecs; $\frac{1}{70}$ pour les noms latins.

Egior

Ejmv:

Hjypp.

1900

Ley. 554

Si l'on ne tient compte que du nombre des individus, au lieu de celui des noms, obtenus en additionnant patronymiques et noms propres, la statistique sera ainsi modifiée;

Habitants 141 — Anonymes 4
Grecs 4
Romains 15
Throaces 148

On voit à quel point le pays throace conservait son caractère national et se défendait des influences extérieures. Dans la majorité des cas, le patronymique, encore throace, montre que la romainisation est de fraîche date. Parfois, c'est le nom throace qui reparaît avec un patronymique étranger, témoignage de l'attachement tenace et du retour aux vieilles traditions.

Le noms romains sont de ceux que l'on rencontre

dans les épitaphes de soldats, sur noms reçus pendant le passage aux armées (Valens, Crescens); d'autres sont empruntés aux familles impériales (Julius, Flavius, Aurelius), aux gouverneurs de la province (Aridius, Aquilius); d'autres ne sont que des noms thraces légèrement modifiés (Mucianus, Celsus, Crescens).

Sauf C. Valerius Rufus, nous ne trouvons pas d'exemple de la nomenclature complète et régulière du citoyen romain. Il ne paraît pas que cette qualité fut répandue parmi les colons.

Toutefois ce sont, non seulement des hommes libres, mais des notables, des personnages distingués dans leur pays (indoucouirés); ce sont eux qui fournissent les neuf chefs de la colonie, et cela montre que la romanisation va de pair avec l'intelligence, la richesse, l'activité.

Dans l'état de nos connaissances sur la géographie de la Thrace, il n'est pas indifférent de connaître quelques noms nouveaux de bourgs (villages), que l'on peut approximativement localiser.

Jyllor
Ejfur. Egypte.
1900
Lij. 554

Tifos

Ce sont : Stela bria, Stratopara, Crasalo para, Ste-
ptai, Celoupara, Courpises, Baso para, Crouneilon, Bou-
sipara; on peut ajouter Trazura(1).

La vraisemblance indique que ce sont bourgs voi-
sins, soit de la résidence du légat, du chef-lieu de la pro-
vince, soit plutôt de l'emporion lui-même.

Nous y apprenons en outre que les bourgs ressortis-
sent à plusieurs civitates, à leur voyeur (l. 268). Les un-
qui ou pagi étaient attribués à une ville et leurs habi-
tants avaient leur domicile légal et politique dans
cette ville. C'est ainsi que les magistrats de Pisos de-
meurent responsables chacun envers sa cité d'origine et
son chef-lieu politique.

Étant donnée la situation de Pisos, ces civitates
sont certainement et tout d'abord Philippopolis et
Augusta Trajana (Beroe); reste à savoir si l'on devra
étendre jusqu'à Serdica et Pautalio vers l'Ouest,
Hadrianopolis vers l'Est.

Il faudrait, pour déterminer l'aire politique et gé-
ographique, pouvoir identifier les unqui. Or, sauf
pour Basopara, qui n'est qu'une variante de Besta-

Dyllor

Ejux.

Kynop.

1900

Ley. 555.

para, la tentative est décevante.

Besapara (Toton - Bazarôjik) appartient au cercle de Serdica (Sofia); c'est la même place que Procope (de A. dif.) appelle Besoparon.

Au paravant, et probablement à l'ouest, il nomme le *gopior* de Bospara: il ne sera peut-être pas trop hardi de rapprocher les deux noms de Besopara et de Boudipara, si semblables et d'ailleurs voisins dans la liste de Pizos, où il n'est pas invraisemblable de supposer un ordre voulu, et un ordre géographique.

Συλίσ
 Σχ. nr. Αρ. 1900
 1900
 Σχ. 555.

(1) Trois personnages sont désignés exceptionnellement par 3 noms, au lieu de 2: dans deux cas, le troisième est un surnom distinctif (Μουσαλαγιάς Βαδρός — et Μουσαλαγιάς Βαδρός Βαδρός), dont la nécessité est facile à comprendre dans une onomastique aussi peu variée. Mais la forme *τοπαγίεος* indique un ethnique; j'emprunte à la Thrace les exemples suivants: *Verulensis*, *Stairesis*. Les éléments du nom géographique se retrouvent dans *Diisura* (Dh, p. 499 et suiv.).

Tchifos.

Si cela est, on devra chercher dans le voisinage Συλιόρ
 Lipoirayot — ou Lipoirsados — insérée entre ces deux noms. Συλινν.
 J'ai donné d'abord la seconde lecture croyant voir Συλιννοπ.
 au bas du signe Λ une amorce transversale à droite 1900
 Δ , mais je ne puis affirmer que ce ne soit pas un faux Ley. 556
 trait; M. Dobrusky a préféré la première, qui a
 pour elle sa ressemblance avec *Ranilum*; mais ni Pro
 cope, ni les *Itinéraires*, ni la *Table de Peutinger* ne
 donnent aucune localité dont le nom ressemble même
 de loin à ce nom, et il serait trop téméraire de le ra
 procher de *Ranilum*.

Des inscriptions de Tchirpan (1) présentent deux for
 mes Luejnros (?) ou kejnros que l'on est tenté de consi dé
 (1) *AEMOE*, 1895, p. 118, n. 29: $\text{AYP}|\text{MOY}|\text{KIA}|\text{NOI}\Delta\text{INE}|\text{OCTI}|\text{K}|\text{YTE}|\text{YEK}|\text{EA}|\text{AHNOI}$ lire... *Sitcos* ou *Lev* [?] *kejnros*. *AEMOE*, 1895, p. 117 n. 30: TAPCACEKEAHNOI .
 Dans une liste où il n'y a pas un ethnique et où chaque
 nom est accompagné d'un patronymique *Luejnros*, a
 bien l'air d'un nom au génitif. Le même radical est
 dans le nom *Luejns* plusieurs fois répété dans la
 liste.

rez comme un ethnique: peut-être est-il permis, sous les réserves, faites en note, de l'attribuer aux habitants de la ville antique, que les Itinéraires appellent Cellio ou Cellae, et Procope Lucjuras ou Lucjjas. Le suffixe *βπια* ajouté à la fin indiquerait simplement qu'il y avait en ce lieu une forteresse, d'où la uigjin de *Lucja-βπια*. Mais identifier *Lucjjas* et *Lucj-βπια* serait une hypothèse un peu forte.

Le nom *Lucjolu* pourrait avoir la même racine que celui de *Luaboloβπια*. Cependant il ne serait pas prudent d'identifier les deux localités, en supposant que tantôt on a ajouté et tantôt omis dans la transcription grecque le suffixe *παρα*, qui a la signification de ville.

Pour les autres localités, on ne peut même pas risquer une assimilation approximative.

Au contraire, le nombre des colons venus de chaque endroit donnera de l'importance relative à chaque uigjin une idée assez juste. Sans doute il n'y a pas d'apparence qu'il existe entre ce nombre et la population un pourcentage exact, puisqu'on a fait dans chaque vil-

Συλλογ.
ἔγν. Ἀπρ. 1900.
1900
Σελ. 556.

Ibifos.

lage appel aux bonnes volontés (l. 230, 236-7), et non *Jellor*
 impose un contingent fixe; mais il est logique que *Ejmr.*
 les plus grosses agglomérations aient fourni davan- *Ajnyop.*
 tage. 1900

Bessapara viendra en tête avec 79 colons au moins, *Seq. 557.*
 84 si l'on tient compte des frères signalés par les for-
 mules (*oir adepw, oir adepōis*) 79 — 84

Crasalopara	22 — 24
Stratopara	20 — 22
Geloupara	12
Skelabria	10 — 11
Strouneilon	7
Skeptai	6 — 7
Courpisos	5
Bousipara	1

Il faut ajouter à chaque série un nom provenant
 de la liste des 9 *tribaloi diunilopes*, composée des chefs des
 neuf colonies.

Parmi les Basoparènes est compris un habitant
 de Trazura (1), soit que ce fût un vicus dépendant de
 (1) Lire *Trasiperos* au lieu de *Trasiperos*.

la union, soit que ce colon ajouté après coup n'ait pas été l'objet d'une rubrique spéciale. La première hypothèse est la plus vraisemblable, n'y ayant que neuf oïuolopes vaulor, comme il y a neuf rubriques géographiques. Sylbor
Ejnr. Hjnyp.
1900
Lij. 557.

Le faible contingent des petits pays s'explique non seulement par leur moindre population, mais aussi par leur moindre richesse, deux causes peu favorables au recrutement des personnes aptes à la colonisation. Malgré ces différences une part égale semble avoir été faite à chaque localité dans le collège des loïoupor: il y en a neuf, comme il y a neuf groupes de colons; car ce n'est pas sans doute un hasard qui a établi ce rapport numérique. Les premiers magistrats furent les chefs des neuf colonies dont se composa l'emporion: en cela ils ressemblent aux anciens oïuolai des colonies grecques.

G. SEURE